

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 12563  
Numéro SIREN : 483 185 807  
Nom ou dénomination : Aldebaran

Ce dépôt a été enregistré le 27/10/2022 sous le numéro de dépôt 145154

**ALDEBARAN SAS**

**(anciennement SOFTBANK ROBOTICS EUROPE SAS)**

Société par actions simplifiée

43 rue du Colonel Pierre Avia

75015 Paris

---

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2022

## **ALDEBARAN SAS (anciennement SOFTBANK ROBOTICS EUROPE SAS)**

Société par actions simplifiée

43 rue du Colonel Pierre Avia

75015 Paris

---

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2022

---

A l'associé unique de la société ALDEBARAN SAS

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ALDEBARAN SAS (anciennement SOFTBANK ROBOTICS EUROPE SAS) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.



Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er avril 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué dans la note 2. « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes, le principe de continuité de la société a été retenu pour l'établissement des comptes annuels. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné la situation de la société au regard du principe de continuité d'exploitation et avons apprécié l'information donnée en annexe à ce titre, en particulier dans la note 1. « Faits caractéristiques de l'exercice ».

Comme indiqué dans la note 2. « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes, dans sa rubrique « Hypothèses clefs et appréciations », les estimations effectuées par la direction de la société sont établies sur la base des informations disponibles et de la prise en compte de situations existantes à la date d'arrête des comptes annuels, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité. Ces estimations ont principalement porté sur la comptabilisation et l'évaluation des frais de recherche et développement et des stocks. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des estimations décrites ci-dessus. Par ailleurs, nous nous sommes assurés que cette note et les notes 2.1 « Immobilisations corporelles et incorporelles et 2.4 « Stocks » fournissaient une information appropriée.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 28 septembre 2022

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Didier OBRECHT

**COMPTES ANNUELS  
ALDEBARAN SAS  
(Anciennement SOFTBANK ROBOTICS  
EUROPE SAS)**

**EXERCICE CLOS LE 31/03/2022**

# I. BILAN AU 31/03/2022

## A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/03/2022	Net 31/03/2021
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement	70 355 586	69 803 317	552 269	3 454 662
Concessions, brevets et droits similaires	9 460 891	8 095 720	1 365 171	1 879 645
Fonds commercial	543 542	543 542	0	0
Autres immobilisations incorporelles	14 858 049		14 858 049	8 708 818
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage	9 556 781	9 121 252	435 529	826 430
Autres immobilisations corporelles	5 782 206	5 122 312	659 894	1 247 658
Immobilisations en cours	3 187 996		3 187 996	757 960
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	601 922		601 922	601 922
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 093 972		1 093 972	1 234 297
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>115 440 945</b>	<b>92 686 144</b>	<b>22 754 801</b>	<b>18 711 393</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements	10 492 984	8 754 196	1 738 788	731 825
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	2 818 842	608 011	2 210 831	2 990 618
Marchandises				
<b>AVANCES, ACOMPTES VERSES</b>	<b>3 104 163</b>		<b>3 104 163</b>	<b>987 068</b>
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	7 108 208	756 184	6 352 024	8 164 425
Autres créances	32 883 803		32 883 803	29 092 393
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	6 123 930		6 123 930	6 262 742
Disponibilités	3 505 795		3 505 795	7 303 132
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	827 039		827 039	2 264 601
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>66 864 764</b>	<b>10 118 391</b>	<b>56 746 373</b>	<b>57 796 804</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	42 312		42 312	167 991
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>182 348 021</b>	<b>102 804 535</b>	<b>79 543 486</b>	<b>76 676 188</b>

## B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 31/03/2022	Exercice 31/03/2021
Capital social ou individuel (dont versé : 74 048 231 )	74 048 231	74 048 231
Primes d'émission, de fusion, d'apport	74 579 907	74 579 907
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-209 003 740	-141 954 672
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-26 549 155</b>	<b>-67 049 068</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-86 924 757</b>	<b>-60 375 602</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions pour risques	2 906 485	2 340 076
Provisions pour charges	4 808 674	20 146 165
<b>PROVISIONS</b>	<b>7 715 160</b>	<b>22 486 241</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	9 667 000	9 667 000
<b>AVANCES ET ACOMPTES RECUS</b>	<b>14 768</b>	<b>28 110</b>
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 808 758	7 822 244
Dettes fiscales et sociales	4 399 296	7 259 532
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 330	8 478
Autres dettes	135 870 836	87 457 231
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	879 095	2 166 665
<b>DETTES</b>	<b>158 644 081</b>	<b>114 409 261</b>
Ecart de conversion passif	109 002	156 288
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>79 543 486</b>	<b>76 676 188</b>

## II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/03/2022

Rubriques	Exercice 31/03/2022			Exercice 31/03/2021
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	5 860	315 600	321 460	281 396
Production vendue de biens	164 980	4 795 234	4 960 213	4 833 586
Production vendue de services	521 904	4 221 537	4 743 442	5 816 722
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>692 744</b>	<b>9 332 371</b>	<b>10 025 114</b>	<b>10 931 703</b>
Production stockée			883	-865
Production immobilisée			6 332 586	6 888 605
Subventions d'exploitation			317 843	281 414
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			2 974 584	548 871
Autres produits			18 861	240 686
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>19 669 872</b>	<b>18 890 415</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			427 336	1 627 616
Variation de stock (marchandises)			2 204 588	-131 117
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 253 620	2 269 770
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-212 162	460 647
Autres achats et charges externes			16 815 776	16 713 121
Impôts, taxes et versements assimilés			1 046 303	1 099 129
Salaires et traitements			15 145 165	20 577 049
Charges sociales			2 819 910	9 394 340
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			5 089 910	8 341 374
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			754 673	3 277 084
Dotations aux provisions			1 146 233	427 471
Autres charges			22 559	265 031
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>46 513 911</b>	<b>64 321 514</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-26 844 039</b>	<b>-45 431 098</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>315 973</b>	<b>74 295</b>
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			2 039	5 422
Reprises sur provisions et transferts de charges			11 703	68 873
Différences positives de change			302 231	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>3 131 883</b>	<b>1 949 354</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions				11 703
Intérêts et charges assimilées			2 866 660	1 937 650
Différences négatives de change			265 223	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>-2 815 910</b>	<b>-1 875 059</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>-29 659 948</b>	<b>-47 306 157</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			<b>18 891 275</b>	<b>1 367 432</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges			18 891 275	1 367 432
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			<b>19 524 384</b>	<b>26 715 166</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			16 158 758	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			1 189	4 769 865
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			3 364 437	21 945 301
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>-633 109</b>	<b>-25 347 734</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices			-3 743 902	-5 604 822
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			<b>38 877 120</b>	<b>20 332 142</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>			<b>65 426 275</b>	<b>87 381 211</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>			<b>-26 549 155</b>	<b>-67 049 069</b>

## ANNEXE

<b>1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....</b>	<b>6</b>	<i>Composition du capital social .....</i>	<i>18</i>
<b>2. REGLES ET METHODES COMPTABLES .....</b>	<b>8</b>	<i>Tableau de variation des capitaux propres .</i>	<i>18</i>
<b>2.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES.....</b>	<b>9</b>	<i>Affectation du résultat .....</i>	<i>18</i>
<b>2.2. MALI TECHNIQUE .....</b>	<b>11</b>	<b>4.2. ETAT DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....</b>	<b>19</b>
<b>2.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES .....</b>	<b>11</b>	<b>4.3. ETAT DES ECHEANCES DES DETTES.....</b>	<b>20</b>
<b>2.4. STOCKS .....</b>	<b>12</b>	<b>4.4. AVANCES CONDITIONNEES.....</b>	<b>ERROR!</b>
<b>2.5. CREANCES .....</b>	<b>12</b>	BOOKMARK NOT DEFINED.	
<b>2.6. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ....</b>	<b>12</b>	<b>4.5. CHARGES A PAYER.....</b>	<b>20</b>
<b>2.7. OPERATIONS EN DEVISES .....</b>	<b>12</b>	<b>4.6. COMPTES DE REGULARISATION .....</b>	<b>ERROR!</b>
<b>2.8. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS</b>	<b>13</b>	BOOKMARK NOT DEFINED.	
<b>2.9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>13</b>	<b>5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>22</b>
<b>3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF.....</b>	<b>14</b>	<b>5.1. VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES .....</b>	<b>22</b>
<b>3.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES.....</b>	<b>14</b>	<b>5.2. REMUNERATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES .....</b>	<b>22</b>
<i>Tableau de mouvement des immobilisations</i>	<i>14</i>	<b>5.3. RESULTAT FINANCIER.....</b>	<b>22</b>
<i>Tableau des amortissements et dépréciations .....</i>	<i>15</i>	<b>5.4. RESULTAT EXCEPTIONNEL .....</b>	<b>23</b>
<i>Frais de développement.....</i>	<i>15</i>	<b>5.5. IMPOT SUR LES BENEFICES .....</b>	<b>23</b>
<i>Autres immobilisations incorporelles (hors Frais de développement).....</i>	<i>15</i>	<i>Ventilation de l'impôt .....</i>	<i>23</i>
<b>3.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES .....</b>	<b>16</b>	<i>Accroissement et allègements de la dette future d'impôt.....</i>	<i>23</i>
<i>Tableau de mouvement des immobilisations financières .....</i>	<i>16</i>	<b>6. INFORMATIONS DIVERSES.....</b>	<b>25</b>
<b>3.3. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ...</b>	<b>16</b>	<b>6.1. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE</b>	<b>25</b>
<b>3.4. COMPTES DE REGULARISATION .....</b>	<b>16</b>	<b>6.2. EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL SALARIE ET INTERIMAIRE.....</b>	<b>25</b>
<b>3.5. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ....</b>	<b>17</b>	<b>6.3. DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION. ERROR!</b>	<b>ERROR!</b>
<b>3.6. ETAT DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS .....</b>	<b>17</b>	BOOKMARK NOT DEFINED.	
<b>4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF .....</b>	<b>18</b>	<b>6.4. ENGAGEMENT EN MATIERE D'INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE .....</b>	<b>25</b>
<b>4.1. CAPITAUX PROPRES .....</b>	<b>18</b>	<b>6.5. LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS</b>	<b>25</b>
		<b>6.6. REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION .....</b>	<b>25</b>
		<b>6.7. ENGAGEMENTS FINANCIERS.....</b>	<b>26</b>

## 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

### - **Plan de Sauvegarde de l'emploi**

La Société connaît des difficultés persistantes depuis plusieurs années. Entre 2017 et 2020, elle a généré environ 155 millions de pertes d'exploitation et a connu une baisse de son chiffre d'affaires pendant quatre trimestres consécutifs au titre de l'année fiscale 2020 en comparaison avec la même période de l'année précédente.

Dans ce contexte, il était devenu vital pour la Société de se dégager des marges de manœuvre suffisantes pour être en mesure de préserver l'emploi et l'activité de la société.

La Société a donc mis en place un plan de sauvegarde de l'emploi pour motif économique, le 30 mars 2021.

Conformément à la réglementation applicable, le plan de sauvegarde de l'emploi a fait l'objet de négociations avec les organisations syndicales représentatives au sein de la Société : CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail) et CFE-CGC (Confédération Française de l'Encadrement CGC).

En date du vendredi 9 juillet 2021, les délégués syndicaux de la société ont signé l'accord du PSE. Celui-ci a été transmis à la DRIETS le lundi 12 juillet pour validation, qui a donné son accord le 27 juillet 2021.

La Direction de la Société et les organisations syndicales sont parvenues à un accord portant sur :

- Le congé de reclassement
- Les indemnités de reclassement rapide,
- Une prime de création ou reprise d'entreprise,
- Un maintien temporaire de rémunération,
- Une formation d'adaptation,
- Une formation de reconversion,
- Une indemnité additionnelle de PSE

L'ensemble de ces mesures ont fait l'objet d'une provision à hauteur de 20m€ dans les comptes au 31 mars 2021. La provision a été reprise sur la période à hauteur de 15,7m€, correspondant aux paiements effectués sur la période.

### - **Résiliation du bail à des fins de renégociation du prix du loyer**

La Société a signifié par acte extrajudiciaire, en date du 18 février 2021, la résiliation du bail, des bureaux loués au 43 rue du Colonel Pierre Avia à Paris, en vue de renégocier le loyer à la baisse, mais également de réduire la surface locative. La Société a ainsi négocié avec son bailleur actuel plusieurs éléments importants, notamment la restitution du 3<sup>ème</sup> étage, la restitution de places de stationnement et l'obtention d'une franchise de loyer de 3,5m€.

La Société a signé le nouveau bail le 19 novembre 2021 pour une durée de 9 ans.

Le 3<sup>ème</sup> étage a été restitué en l'état le 19 novembre, contre le paiement d'une indemnité de remise en état de 0,4m€, provisionné à hauteur de 0,6m€ au 31 mars 2021, soit un impact positif sur le résultat exceptionnel de 0,2m€.

La signature de ce nouveau bail s'est accompagné de travaux de réaménagement du bâtiment, entraînant l'augmentation des immobilisations au 31 mars 2022 de 1,2m€.

### - **Finalisation du contrôle fiscal**

Nous avons reçu la notification de l'administration fiscale suite à l'interlocution du 27 mai 2021. Il en est ressorti que le montant des rappels désormais réclamés se montent à 0,1m€ ; la provision a donc été reprise sur l'exercice à hauteur du redressement définitif, générant un produit exceptionnel de 0,7m€.

- **Évènements postérieurs à la clôture**

- **Changement de dénomination sociale**

Dans le cadre de la collectivité des associés du 15 juin, le projet de changement de dénomination de la Société a également été proposé. Ce projet a été approuvé par les associés ; la société SoftBank Robotics Europe s'appelle désormais Aldebaran.

- **Opérations capitalistiques & changement de contrôle**

Un accord a été signé le 9 avril 2022 par la société SoftBank Robotics Group Corp. (SBRG), en vue de céder les actions de la Société qu'elle détient à hauteur de 99,7 % du capital et des droits de vote. Le projet s'accompagne d'une prise de participation par SBRG de la société qui serait amenée à détenir les actions de la Société, à savoir société United Robotics Group (« URG »).

Le projet de rapprochement entre SBRG et la société URG, filiale de RAG-Stiftung et acteur clé dans le secteur de la maintenance et des services robotiques en Allemagne, vise notamment à remédier à la situation économique de la Société.

Dans le cadre de ce projet de rapprochement, une offre de rachat a également été faite par SBRG aux actionnaires minoritaires de la Société. Cette offre a été faite le 22 avril aux minoritaires, qui avaient jusqu'au 12 mai pour se positionner. 39 des 41 minoritaires ont accepté l'offre.

La collectivité des associés restants a été convoqué le 31 mai 2022 pour procéder à :

(1) Une réduction du capital motivée par les pertes à hauteur de 148,6m€, et

(2) Une augmentation du capital social par apport en numéraire, avec maintien du droit préférentiel de souscription des associés, d'un montant de près de 88m€, par émission d'actions ordinaires à émettre au pair, soit 1€ par action ainsi émise, dont la libération interviendra par versement en espèces exclusivement.

Il est entendu dans le cadre du projet de cession, que le versement sera ensuite utilisé par la Société pour rembourser une partie du prêt détenu vis-à-vis de SBRG.

La collectivité des associés a approuvé la réduction de capital suivi immédiatement d'une augmentation de capital le 15 juin 2022.

La période de souscription s'est clôturée le 6 juillet 2022 ; SBRG et un des minoritaires restant ont participé à hauteur de 87.603.552 euros. SBRG s'est ensuite positionnée pour racheter les 2.500 actions souscrites par le minoritaire qui a accepté. Suite à cette opération, SBRG détenait donc 100% du capital de la Société.

Le 31 août 2022, l'ensemble des conditions suspensives dans le cadre du projet de rapprochement entre SBRG et URG ont été levées et SBRG a apporté à URG l'intégralité de la participation qu'elle détient dans la Société en échange, à titre de rémunération, d'actions d'URG.

Suite à cette opération, SBRG détient une participation minoritaire dans URG et les deux sociétés continueront à collaborer dans la commercialisation mondiale de divers robots. Pour mémoire, URG est le distributeur principal sur le marché européen depuis octobre 2021, et est également responsable des ventes, du service et de la maintenance des robots Pepper et NAO. URG, SBRG et Aldebaran maintiendront donc un partenariat solide pour développer et

distribuer divers robots, dont Pepper, et continueront à fournir ensemble des services à leurs clients dans le monde entier. À la suite de cette acquisition, URG devient l'une des principales entreprises de robotique de services en Europe.

Suite aux opérations décrites ci-dessus, les capitaux propres de la Société - inclus le résultat de l'exercice – s'établissent à 678 milliers d'euros.

Dans le cadre du projet de cession, le prêt vis-à-vis de SBRG a également été remboursé à hauteur de 117 millions d'euros. Postérieurement aux opérations, le prêt s'établit à 21,8 millions d'euros.

Par contrat de prêt daté du 22 août 2022, URG GmbH a octroyé un prêt de 25 millions d'euros à la Société. Ce dernier a été modifié par avenant en date du 26 septembre 2022 : le terme du remboursement a été étendu au 31 août 2024, et cette dette est désormais caractérisée de « subordonnée ».

- **Evolutions au sein du Comité d'Orientation**

Le 31 août 2022, l'Associé Unique a constaté la démission de quatre membres du Comité d'Orientation et a nommé quatre nouveaux membres.

- **Démission du Président de la Société et nomination d'un nouveau**

Après constatation de la démission du Président de la Société, le Comité d'Orientation a décidé de nommer Thomas Patrick Linkenheil (de nationalité allemande) en tant que nouveau Président de la Société à compter du 31 août 2022.

- **Proposition de changement de date de clôture**

Le Président proposera à l'Associé Unique de modifier la date de clôture d'exercice, afin que la Société soit alignée sur la date de clôture du groupe URG – à savoir le 31 décembre.

## 2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

### Cadre général

Les états financiers au 31 mars 2022 de la société Aldebaran (anciennement SoftBank Robotics Europe) sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable, correspondant au règlement ANC n° 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- existence d'un marché sur lequel la société pourra vendre les solutions développées,
- probabilité que les avantages futurs bénéficieront à la société,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### **Hypothèses clés et appréciations**

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe aux comptes annuels.

La Société revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Ces estimations concernent principalement les frais de R&D et les stocks (dont l'évaluation est basée sur le business plan) et l'évaluation des provisions, notamment pour garantie et bonus, ainsi que la provision comptabilisée dans le cadre du Plan de Sauvegarde de l'Emploi.

### **Obligation d'établissement de comptes consolidés**

L'obligation d'établissement et de publication de comptes consolidés pèse sur les sociétés commerciales qui contrôlent de manière exclusive ou conjointe une ou plusieurs autres entreprises ou qui exercent une influence notable sur celles-ci (c. com. art. L. 233-16) et dont l'ensemble constitué par la société et les entreprises qu'elle contrôle dépasse, pendant deux exercices successifs, une taille déterminée par référence à deux des trois critères suivants (c. com., art. R. 233-16) :

- 24 m€ pour le total de bilan,
- 48 m€ pour le chiffre d'affaires,
- 250 pour le nombre moyen de salariés.

Pour l'exercice clos au 31 mars 2022, la société ne dépasse pas au moins 2 de ces 3 seuils. La Société n'a donc pas l'obligation de présenter, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022, des comptes consolidés.

### **2.1. Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'acte liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. Les taux les pratiqués sont les suivants :

- Frais de recherche et développement : 2 à 3 ans,
- Brevet : 1 à 5 ans,
- Prototype : 2 à 3 ans,
- Logiciel : 1 à 5 ans.
- Agencement des constructions : 5 à 10 ans,
- Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans,
- Matériel de bureau : 3 à 10 ans,
- Matériel informatique : 3 ans,

Les agencements non amovibles sont amortis sur la durée du bail.

Les frais de recherche et développement portés à l'actif remplissent les conditions suivantes :

- le projet est clairement défini et les coûts du projet peuvent être évalués de façon fiable,
- les projets présentent de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale,
- les coûts de chaque projet sont distinctement établis.

La valeur d'entrée dans le patrimoine des frais de recherche et de développement est déterminée selon le coût de production. Leur évaluation est faite sur la base des charges directes de salaires majorées, d'une part des charges sociales, et éventuellement des dépenses de sous-traitance.

Les frais de recherche et de développement sont amortis à compter de la date de mise en service, selon un plan linéaire et un délai maximal de 3 ans.

Les frais correspondants à des projets non encore finalisés sont comptabilisés en immobilisation en cours. Ils ne sont pas amortis mais font néanmoins l'objet d'un suivi qui peut donner lieu, le cas échéant, à une dépréciation, égale à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur d'usage qui est constituée lorsque cette dernière est inférieure à l'autre énoncée.

La valeur d'usage est déterminée sur la base des tests de dépréciation, qui déterminent la marge brute dégagée par les ventes prévisionnelles de robots et intègrent également les effets du crédit d'impôt-recherche.

Les frais de recherche et développement activés sont liés à l'amélioration de la qualité et de la performance des robots existants tant du point de vue du hardware que du software. La valeur nette des « frais de développement » est uniquement composée des développements effectués sur Pepper. Ces développements seront intégralement amortis au 30 septembre 2022.

L'augmentation des coûts R&D sur la période est uniquement imputable au projet Plato, projet initié en 2020, enregistré en immobilisation en cours au 31 mars 2022.

Plato est un robot mobile de service de livraison, qui dispose d'une forte capacité de déplacement, permettant de charger et décharger des objets d'un endroit à un autre, de manière autonome, sûre et stable.

Plato dispose de plusieurs qualités :

- Une capacité de navigation autonome, même en lieux étroits,
- Une perception de l'environnement afin d'éviter les obstacles grâce à ses capteurs,
- Une technologie embarquée de synthèse vocale pour lui permettre d'annoncer son approche,
- Une tablette d'interface permettant de configurer et piloter le robot facilement même par un personnel non qualifié,
- Capacité de charge lui permettant de transporter des objets jusqu'à 30 kg,
- Des outils de gestion de flotte de robots d'utilisation simple.

Plato s'appuie en partie sur les développements fait sur l'humanoïde. C'est un robot modulable, constitué d'une base commune embarquant les technologies nécessaires à la mobilité autonome, complétée de support de charges adaptables à différentes utilisations.

A la clôture annuelle, une analyse de marge brute dégagée par les ventes de robots est menée par le management afin de justifier la valeur nette comptable des frais de R&D.

Ces analyses sur les coûts relatifs à Pepper & Nao avaient conduit à la comptabilisation au 31 mars 2020 d'une provision pour dépréciation pour 2,1m€. Au 31 mars 2022, la provision s'élève à 19 milliers d'euros.

## **2.2. Mali technique**

Conformément au règlement ANC n°2015-06, applicable aux exercices ouverts au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le mali technique comptabilisé dans le poste « Fonds commercial » a été analysé par la société pour identifier les actifs sous-jacents auxquels l'affecter.

Ce mali technique d'un montant de 544 milliers d'Euros issu de la fusion avec la société GOSTAI a ainsi été rattaché au sous-jacent « fonds de commerce ».

Pour rappel, il a fait l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre 2014 qui a conduit à le déprécier en totalité.

## **2.3. Immobilisations financières**

### a) Autres participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation sont incorporés au prix de revient de ces titres. A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce qu'une entité accepterait de payer pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Au 31 mars 2022, le solde est uniquement composé de 100% des titres de participation de SoftBank Robotics China Trading (Shanghai) Co., Ltd., Depuis le 16 septembre 2022, la société s'appelle désormais Aldebaran Shanghai Co., Ltd.

### b) Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement à des dépôts et cautionnements versés.

#### **2.4. Stocks**

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

La méthode d'évaluation retenue pour les stocks de composants, est la méthode CUMP.

En complément des frais ci-dessus, le stock de production en cours a été valorisé en prenant en compte le coût de main d'œuvre directe inhérente à ces productions.

Une provision pour dépréciation des stocks est constatée pour tenir compte de l'obsolescence des produits, ainsi que d'une rotation lente de ceux-ci

#### **2.5. Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### **2.6. Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement ont été enregistrées à leur coût d'acquisition. En cas de cessions concernant des titres de même nature conférant les mêmes droits, le prix de revient des titres cédés a été déterminé selon la méthode « premier entré - premier sorti ».

À la clôture de chaque exercice, une dépréciation est enregistrée si la valeur comptable est supérieure :

- Pour les titres cotés, ou titres d'OPCVM, à la valeur du marché ;
- Pour les titres de créances négociables, à leur valeur probable de réalisation.

#### **2.7. Opérations en devises**

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Suite à la mise en application du règlement ANC 2015-05, d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les pertes et gains de change réalisés lors des règlements relatifs à des créances et dettes, historiquement comptabilisés au niveau du résultat financier, sont désormais enregistrés en résultat d'exploitation ou en résultat financier en fonction de la nature des opérations les ayant générés.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

La Société est principalement exposée à l'USD. La facturation aux filiales du Groupe SoftBank Robotics est effectivement effectuée en USD, ainsi que l'achat des principaux composants utilisés pour la production.

## **2.8. Produits et charges exceptionnels**

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, ou présentent des caractéristiques inhabituelles compte tenu de leur nature et/ou de leur montant.

## **2.9. Provisions pour risques et charges**

Un passif est comptabilisé lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée.

Dans le cours normal de ses activités, la société est impliquée dans un certain nombre de litiges, soit en règlement amiable, soit en procédure judiciaire. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut-être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant retenu des provisions est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas et ne dépend pas du niveau d'avancement des procédures.

L'estimation du risque peut être révisée en cours de procédure selon tous faits de nature à modifier le niveau de risque.

L'indemnité pour départ à la retraite a fait l'objet d'une évaluation par un cabinet d'actuaire externe. Cette évaluation, au titre des régimes à prestations définies et autres avantages à long terme, est déterminée selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées, et intègrent différentes hypothèses actuarielles détaillées au § 6.3 de la présente annexe aux comptes annuels.

La société a constitué au titre de la garantie offerte de deux ans sur ses produits, une provision destinée à couvrir le risque de retours. Cette provision est basée sur une approche statistique en fonction de la meilleure estimation du risque de retour, fonction des expériences passées.

Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi a également fait l'objet d'une provision comptabilisée au 31 mars 2021, sur la base d'une estimation intégrant les conséquences des discussions avec le Comité Social et Economique (CSE) qui ont abouti à la signature d'un accord le 9 juillet 2021. Cette provision de 20m€ a été reprise à hauteur des paiements réalisés sur la période, et s'établit au 31 mars 2022 à 4,7m€. Les principales caractéristiques de cet accord figurent au § 1.

## **2.10. Chiffre d'affaires**

Les revenus liés aux prestations de services sont comptabilisés à l'achèvement des travaux de maintenance ou de réparation.

Les revenus provenant des ventes de robots sont comptabilisés lorsque les principaux risques et avantages économiques liés à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

### 3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

#### 3.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Tableau de mouvement des immobilisations

Chiffres exprimés en euros	Au 31/03/2021	Augmentations	Diminutions	Au 31/03/2022
- Frais de développement	70 355 585			70 355 585
- Autres immobilisation incorporelles	18 279 557	6 582 925		24 862 482
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>88 635 142</b>	<b>6 582 925</b>	<b>0</b>	<b>95 218 067</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériels et outillages	9 645 946	194 710	283 875	9 556 781
- Installations générales, agencements et aménagements divers	4 091 922		859 165	3 232 757
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 482 287	67 162		2 549 450
- Immobilisations corporelles en cours	757 960	2 849 010	418 974	3 187 995
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>16 978 116</b>	<b>3 110 881</b>	<b>1 562 015</b>	<b>18 526 982</b>
<b>TOTAL</b>	<b>105 613 258</b>	<b>9 693 806</b>	<b>1 562 015</b>	<b>113 745 049</b>

## Tableau des amortissements et dépréciations

Chiffres exprimés en euros	31/03/2021	Augmentations	Diminutions ou reprises	Au 31/03/2022
- Frais de développement	66 900 923	3 711 889	809 495	69 803 317
- Autres immobilisation incorporelles	7 691 095	948 168		8 639 263
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>74 592 018</b>	<b>4 660 057</b>	<b>809 495</b>	<b>78 442 580</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériels et outillages	8 819 516	584 422	282 686	9 121 252
- Installations générales, agencements et aménagements divers	2 958 497	584 972	859 165	2 684 304
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau informatique, mobilier	2 368 054	69 954		2 438 008
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>14 146 067</b>	<b>1 239 348</b>	<b>1 141 851</b>	<b>14 243 565</b>
<b>TOTAL</b>	<b>88 738 085</b>	<b>5 899 405</b>	<b>1 951 346</b>	<b>92 686 144</b>

## Frais de développement

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/03/2021	Augmentations	Transferts	Diminution	Valeur Brute au 31/03/2022
Frais de R&D activés - Robots Humanoïdes	70 355 585				70 355 585
Frais de R&D activés - PLATO	0				0
Amortissements - Robots Humanoïdes	-66 072 354	-3 711 889			-69 784 243
Provision pour dépréciation - Robots Humanoïdes	-828 568			-809 495	-19 073
Amortissements - PLATO	0				0
Immos en cours - Robots Humanoïdes	0				0
Immos en cours - PLATO	8 708 816	6 149 233			14 858 049
<b>TOTAL</b>	<b>12 163 479</b>	<b>2 437 344</b>	<b>0</b>	<b>-809 495</b>	<b>15 410 318</b>

Les immobilisations en cours concerne le projet Plato, comme expliqué dans la note 2.1. Ce dernier sera activé courant 2022.

A la clôture, une analyse de marge brute dégagée par les ventes de robots a été menée par le management afin de justifier la valeur nette comptable des frais de R&D au 31 Mars 2022. Ces analyses ont été effectuées sur la base des données budgétées. Ces analyses n'ont pas conduit à un ajustement de la provision pour dépréciation, qui s'élève au 31 mars 2022 à 19 milliers d'euros et concerne uniquement Pepper.

**3.2. Immobilisations financières****Tableau de mouvement des immobilisations financières**

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/03/2021	Augmentations	Diminutions	Valeur Brute au 31/03/2022	Provision	Valeur Nette au 31/03/2022
- Participations évaluées par mise en équivalence				0		
- Autres participations	601 922			601 922		601 922
- Autres titres immobilisés				0		
- Prêts et autres immobilisations financières	1 234 296	1 089 372	1 229 697	1 093 971		1 093 971
<b>TOTAL</b>	<b>1 836 218</b>	<b>1 089 372</b>	<b>1 229 697</b>	<b>1 695 893</b>	<b>0</b>	<b>1 695 893</b>

Les variations font principalement suite à la renégociation du bail, expliquée en note 1.

**3.3. Etat des échéances des créances**

Les créances détenues par la Société se décomposent comme-suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
<b>ACTIF IMMOBILISE :</b>	<b>1 695 894</b>	<b>0</b>	<b>1 695 894</b>
Créances rattachées à des participations	601 922		601 922
Prêts	0		
Autres immobilisations financières	1 093 972		1 093 972
<b>ACTIF CIRCULANT :</b>	<b>40 819 050</b>	<b>23 801 349</b>	<b>17 017 700</b>
Clients douteux	331 905	331 905	
Clients	6 776 302	6 776 302	
Personnel et comptes rattachés	59 621	59 621	
Organismes sociaux	0		
Etat : impôts et taxes diverses	32 696 410	15 678 710	17 017 700
Groupe et associés	0		
Débiteurs divers	127 772	127 772	
Charges constatées d'avance	827 039	827 039	
<b>TOTAL</b>	<b>42 514 944</b>	<b>23 801 349</b>	<b>18 713 594</b>
Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

La ligne « Etat : impôts et taxes diverses » comprend notamment des créances de CIR pour 31 384 672 euros et de CICE pour 725 645 euros.

### **Produits à recevoir**

Les produits à recevoir se décomposent de la façon suivante :

- Produits à recevoir d'exploitation : 86 362 euros,
- Intérêts courus à recevoir : 10 897 euros,
- Facture à établir : 193 618 euros.

### **3.4. Comptes de régularisation**

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 827 039 euros et sont uniquement composées de charges d'exploitation.

### **3.5. Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement comptabilisées sont essentiellement composées de comptes à terme pour un montant de 6 123 930 dont l'intégralité est nantie.

### **3.6. Etat des provisions pour dépréciation des actifs**

Le détail des provisions par nature est le suivant :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/03/2021	Augmentations	Diminutions	Au 31/03/2022
- Dépréciation des frais de R&D capitalisés	828 568		809 495	19 073
- Dépréciation du fonds commercial	543 542			543 542
- Stocks	11 580 040	26 186	2 244 019	9 362 207
- Créances et valeurs mobilières	331 905	424 279		756 184
<b>TOTAL</b>	<b>13 284 055</b>	<b>450 465</b>	<b>3 053 514</b>	<b>10 681 006</b>

La provision pour dépréciation des frais de R&D immobilisés couvre la perte de valeur identifiée dans le cadre des analyses effectuées sur les robots humanoïdes lors de la clôture du 31 mars 2020 (cf. § sur les Frais de développement).

La diminution de la provision pour dépréciation de stock s'explique par :

- La mise au rebut d'une partie des composants Pepper intégralement dépréciés : 1 174 080 euros ;
- Des ventes Fy21 supérieures aux hypothèses de vente utilisées pour l'arrêté des comptes, entraînant une reprise à hauteur des unités vendues : 1 086 829 euros.

## 4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

### 4.1. Capitaux propres

#### Composition du capital social

Le capital social d'un montant de 74 048 231 euros, se décompose en 74 048 231 actions d'une valeur nominale de 1,00 euros.

#### Tableau de variation des capitaux propres

Chiffres exprimés en euros	Au 31/03/2021	Affectation des résultats	Augmentation	Diminution	Au 31/03/2022
Capital	74 048 231				74 048 231
Primes d'émission	74 579 906				74 579 906
Report à nouveau	-141 954 672	-67 049 068			-209 003 740
Résultat de l'exercice N-1	0				0
Résultat de l'exercice	-67 049 068	67 049 068	-26 549 155		-26 549 155
Dividendes	0				0
<b>TOTAL</b>	<b>-60 375 603</b>	<b>0</b>	<b>-26 549 155</b>	<b>0</b>	<b>-86 924 758</b>

Conformément aux décisions des associés du 16 août 2021, Le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2021 a été intégralement affecté en report à nouveau.

Comme indiqué dans la note 1., suite à l'opération de recapitalisation réalisée le 7 juillet 2022, le capital social s'établit aujourd'hui à 87 603 552 euros, et se décompose en 87 603 552 actions.

#### Affectation du résultat

Affectation du résultat	Montants
Report à nouveau de l'exercice précédent	-141 954 672
Résultat de l'exercice précédent	-67 049 068
Prélèvements sur les réserves	
<b>TOTAL DES ORIGINES</b>	<b>-209 003 740</b>
Affectation aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à nouveau	-209 003 740
<b>TOTAL DES AFFECTATIONS</b>	<b>-209 003 740</b>

**4.2. Etat des provisions pour risques et charges**

Le détail des provisions par nature est le suivant :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/03/2021	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Au 31/03/2022
- Litige	2 003 634	2 325 571	2 548 765		1 780 440
- Garantie clients	324 739	1 092 048	290 742		1 126 045
- Amendes et pénalité	0				0
- Pertes de change	11 703		11 703		0
- Pensions et obligations similaires	88 323	54 185	88 323		54 185
- Impôts	0				0
- Renouvellement des immobilisations	0				0
- Autres provisions pour risques et charges	20 057 842	399 734	15 703 086		4 754 489
<b>TOTAL</b>	<b>22 486 241</b>	<b>3 871 537</b>	<b>18 642 619</b>	<b>0</b>	<b>7 715 160</b>

Les provisions pour litiges correspondent à l'estimation des coûts qui seront encourus par la société dans les différents litiges auxquels elle est partie (litiges prud'homaux, commerciaux et fiscaux).

Les autres provisions pour risques correspondent à la provision comptabilisée dans le cadre du Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE).

**4.3. Etat des échéances des dettes**

Les dettes détenues par la Société se décomposent comme-suit :

DETTES	Montant brut	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	0			
à plus d'1 an à l'origine	0			
Emprunts et dettes financières diverses	9 667 000	4 667 000	5 000 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	7 808 758	7 808 758		
Personnel et comptes rattachés	2 635 457	2 635 457		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 435 316	1 435 316		
Etat et autres collectivités publiques :	0			
Impôts sur les bénéfices	0			
Taxe sur la valeur ajoutée	37 801	37 801		
Obligations cautionnées	0			
Autres impôts et comptes rattachés	290 722	290 722		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 330	4 330		
Groupe et associés	135 843 046	135 843 046		
Autres dettes	27 790	27 790		
Dettes rep.de titres emp. ou remis en garantie	0			
Produits constatés d'avance	879 095	879 095		
<b>TOTAL</b>	<b>158 629 314</b>	<b>153 629 314</b>	<b>5 000 000</b>	<b>0</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	0			

Les emprunts et dettes financières diverses comprennent notamment le financement par la BPI des crédits d'impôts recherche 2018 et 2019 pour un montant respectif de 4 667 000 et 5 000 000 euros.

**4.4. Charges à payer**

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan se décompose de la manière suivante :

Rubriques	Exercice 31/03/2022	Exercice 31/03/2021
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 640 378	6 637 772
Dettes fiscales et sociales	3 855 838	5 789 142
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dette financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	23 039	
<b>DETTES</b>	<b>10 519 255</b>	<b>12 426 914</b>

## 5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 5.1. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 mars 2022 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Exercice 31/03/2022	%
France	692 744	6,91%
Europe et Moyen Orient (hors France)	4 707 642	46,96%
Japon	3 999 142	39,89%
Asie (hors Japon)	192 940	1,92%
Ameriques	432 646	4,32%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>10 025 114</b>	<b>100,00%</b>

### 5.2. Rémunération du Commissaire aux Comptes

Le montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels et de la revue de la liasse de consolidation IFRS pour les besoins de la maison-mère s'élève à 140 000 euros.

### 5.3. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à – 2 815 910 euros et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 31/03/2022	Exercice 31/03/2021
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>315 973</b>	<b>74 294</b>
Produits financiers de participations		
Autres intérêts et produits assimilés	2 039	5 421
Reprises sur provisions et transferts de charges	11 703	68 873
Différences positives de change	302 231	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>3 131 883</b>	<b>1 949 353</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions		11 703
Intérêts et charges assimilées	2 866 660	1 937 650
Différences négatives de change	265 223	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-2 815 910</b>	<b>-1 875 059</b>

**5.4. Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel de l'exercice de -633 109 euros s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 31/03/2022	Exercice 31/03/2021
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>18 891 275</b>	<b>1 367 431</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	18 891 275	1 367 431
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>19 524 384</b>	<b>26 715 165</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	16 158 758	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 189	4 769 865
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	3 364 437	21 945 300
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-633 109</b>	<b>-25 347 734</b>

Au 31 mars 2022, la présentation du résultat exceptionnel est principalement impactée par l'exécution du plan de sauvegarde. Le paiement des indemnités / formation / honoraires d'outplacement pour un total de 15,7m€ ont fait l'objet d'une reprise de provision pour le même montant. Le résultat exceptionnel est également impacté par des dotations pour risques et d'indemnités de départs pour 2,7m€ - partiellement reprise sur l'année fiscale suite aux versements de ces indemnités – et les reprises non utilisées de la provision pour risque fiscale pour 0,7m€ et des coûts de remise en état pour 0,3m€.

**5.5. Impôt sur les bénéfices****Ventilation de l'impôt**

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	-29 659 948		-29 659 948
Résultat exceptionnel	-633 109		-633 109
Participation des salariés			
Crédit d'impôt	3 743 902		3 743 902
<b>TOTAL</b>	<b>-26 549 155</b>	<b>0</b>	<b>-26 549 155</b>

**Accroissement et allègements de la dette future d'impôt**

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'imposition de 26,5 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 91 249 266 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
<b>Accroissement de la dette future d'impôts liés :</b>	
- aux amortissements dérogatoires	
- aux provisions pour hausse des prix	
- aux plus-values à réintégrer	
- à d'autres éléments	
	0
<b>Allègements de la dette future d'impôts liés :</b>	
- aux provisions pour congés payés	
- aux provisions et charges à payer non déductibles	3 895 023
- à d'autres éléments	
<b>B. Total des bases concourant à diminuer la dette future</b>	<b>3 895 023</b>
<b>C. Déficits reportables</b>	<b>344 336 853</b>
<b>D. Moins-values à long terme</b>	<b>0</b>
<b>Montant de la créance future</b>	<b>91 249 266</b>
<b>(A - B - C - D) * 26,5%</b>	

## 6. INFORMATIONS DIVERSES

### 6.1. Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, d'une durée de 12 mois, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Effectif	Exercice 31/03/2022	Exercice 31/03/2021
Cadres	236	315
Agents de maîtrise, techniciens et employés	33	45
Ouvriers		
<b>TOTAL</b>	<b>269</b>	<b>360</b>

### 6.2. Engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite

La provision pour indemnités de départ à la retraite s'élève à 88 323 euros au 31 mars 2021.

L'estimation de la provision pour départ à la retraite s'effectue de façon prospective, prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 67 ans, en tenant compte des éléments suivants :

- Paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la date de clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel).
- Données spécifiques à la société (convention collective, hypothèses de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisible du personnel de 13,61% et taux de charges sociales de 48%).
- Taux d'actualisation : 1,60%.
- Taux d'évolution des salaires : 2%.

### 6.3. Liste des filiales et des participations

Sociétés concernées	Devise	Capital	Capitaux propres y compris résultat	Quote-part du capital détenue	Résultat net du dernier exercice clos
SoftBank Robotics China Trading (Shanghai) Co., Ltd. - au 31 Décembre 2021	CNY	1 773 186	7 202 356	100%	-281 498
Soit en Euro (taux de change de 7,2197 de la banque centrale Chinoise)	EUR	245 604	997 598	100%	-38 990

### 6.4. Rémunération des organes d'administration

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait à donner une rémunération individuelle.

**6.5. Engagements financiers**

Engagements donnés	Montants
Liés aux locations des locaux Nouvel Air:	
Bail signé le 19 nov. 2021 pour 9 ans: du 21 nov. 2021 au 20 nov. 2030. Le loyer annuels'établit à 2,6m€, et une franchise de loyer de 15 mois et 24 jours a été obtenue pour 3,5m€	20 455 322
- Nantissement DAT en garantie de loyer Nouvel Air	1 740 000
	<b>22 195 322</b>



## **ALDEBARAN**

Société par actions simplifiée au capital de 87 603 552 euros  
Siège social : 43 rue du Colonel Pierre Avia – 75015 Paris  
483 185 807 RCS Paris  
(la « Société »)

---

---

### **PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

---

L'an deux mille vingt-deux,  
Le 29 septembre,

La société United Robotics Group GmbH, société de droit allemand, dont le siège social est situé Industriestrasse 38c, 44894 Bochum, Allemagne, identifiée sous le numéro HRB 19138, représentée par Thomas Hähn et Thomas Patrick Linkenheil,

Agissant en qualité d'associé unique (ci-après « l'Associé Unique »), propriétaire de la totalité des 87 603 552 actions, d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune, composant l'intégralité du capital social de la Société,

Après avoir pris connaissance :

- Du rapport de gestion du Président,
- Du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- Du rapport du Président relatif à la modification de l'exercice social de la Société,
- Du rapport du Président sur les conventions réglementées,
- Des statuts de la Société en vigueur,
- Du projet de statuts modifiés,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2022
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2022
3. Dépenses et charges non déductibles
4. Approbation des conventions réglementées visées aux articles L.227-10 et suivants du code de commerce
5. Modification de l'exercice social de la Société et modification corrélative des statuts
6. Pouvoirs pour les formalités légales

## PREMIERE DECISION

### Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2022

---

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président ainsi que du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2022, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Président ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils ont été présentés.

L'Associé Unique approuve en conséquence les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

**Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.**

## DEUXIEME DECISION

### Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2022

---

L'Associé Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2022 qui s'élève à – 25 549 155 euros en totalité au compte Report à Nouveau débiteur qui sera ainsi porté à la somme de 86 925 086 euros.

**Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.**

## TROISIEME DECISION

### Dépenses et charges non déductibles

---

Conformément aux dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, l'Associé Unique constate que les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022 ne présentent pas de dépenses et charges de la nature de celles visées à l'article 39-4 dudit code.

**Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.**

## QUATRIEME DECISION

### Approbation des conventions réglementées visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce

---

L'Associé Unique, prend acte du rapport du Président sur les conventions réglementées, conformément aux dispositions des articles L.227-10 et suivants du Code de commerce, et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

**Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.**

## CINQUIEME DECISION

### Changement de l'exercice social de la Société et modification corrélative des statuts

---

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président relatif à la modification de l'exercice social de la Société et du projet de statuts modifiés :

- Décide de modifier de la date de l'exercice social de la Société. Le nouvel exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier d'une année et se finit le 31 décembre de ladite année.
- Décide que ce changement d'exercice social prendra effet à compter de la présente décision de l'Associé Unique,
- Décide de modifier corrélativement l'article 23 des statuts de la Société, tel qu'il est mentionné ci-dessous dans sa nouvelle rédaction:

**« Article 23. – Exercice social – comptes sociaux**

*Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.*

*Les comptes annuels, l'inventaire et le rapport de gestion sont établis par le Président, qui arrête les comptes annuels, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. »*

**Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.**

**SIXIEME DECISION**

**Pouvoirs pour formalités**



---

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

**Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.**

\*\*\*

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

	
Thomas Hähn	Thomas Linkenheil
L'Associé Unique	L'Associé Unique

\*\*\*



## **ALDEBARAN**

Société par actions simplifiée au capital de 87 603 552 euros  
Siège social : 43 rue du Colonel Pierre Avia – 75015 Paris  
483 185 807 RCS Paris  
(la « Société »)

---

### **RAPPORT DU PRESIDENT A L'ASSOCIE UNIQUE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022 ARRETE AU 1 SEPTEMBRE 2022 DANS LE CADRE DE LA DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

Cher Associé,

Conformément aux dispositions des articles 21 et suivants des statuts de la Société, vous voudrez bien trouver ci-après les décisions pour lesquelles je souhaite recueillir votre avis dans le cadre de la présente consultation écrite à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2022
  - Rapport du président incluant le rapport de gestion
  - Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2022 ;
3. Dépenses et charges non déductibles ;
4. Approbation des conventions réglementées visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce
5. Modification de l'exercice social de la Société et modification corrélative des statuts
6. Pouvoirs pour formalités légales

---

**RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT D'ALDEBARAN  
(ANCIENNEMENT SOFTBANK ROBOTICS EUROPE)  
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022**

---

## EXEMPTION DE COMPTES CONSOLIDES

---

L'obligation d'établissement et de publication de comptes consolidés pèse sur les sociétés commerciales qui contrôlent de manière exclusive ou conjointe une ou plusieurs autres entreprises. Le contrôle exclusif peut résulter (article L.233-16 du code de commerce) : soit (i) de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans une autre entreprise, soit (ii) de la désignation, pendant deux exercices successifs, de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise, soit (iii) du droit d'exercer une influence dominante sur une entreprise en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet.

Cependant, par dérogation aux dispositions de l'article L.233-16 du code de commerce, l'article L.233-17 du code de commerce prévoit que ces mêmes sociétés sont exemptées de comptes consolidés lorsque l'ensemble constitué par une société et les entreprises qu'elle contrôle ne dépasse pas pendant deux exercices successifs sur la base des derniers comptes annuels arrêtés, pour deux des trois critères tels que définis à l'article R.233-16 du code de commerce :

- 24 millions d'euros pour le total de bilan,
- 48 millions d'euros pour le montant net du chiffre d'affaires,
- 250 pour le nombre moyen de salariés.

Du fait du dépassement depuis 2 exercices consécutifs d'au moins 2 des 3 seuils, la Société a eu l'obligation de présenter pour la première fois au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 des comptes consolidés.

Or, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, un changement majeur de périmètre s'est opéré : la Société ne détient plus qu'une filiale située en Chine, Aldebaran Shanghai Co.,Ltd, anciennement SoftBank Robotics China Co. Ltd.

Le code de commerce (art. L.233-17-1) prévoit une exemption d'établissement de comptes consolidés ainsi que d'un rapport de gestion du groupe lorsque la ou les entreprises contrôlées, individuellement ou collectivement, présentent « un intérêt négligeable par rapport à l'objectif défini à l'article L. 233-21 ».

Les chiffres ci-dessous correspondent donc aux données des comptes sociaux issues des comptes annuels de l'exercice clos au 31 mars 2021, établis conformément au Plan Comptable Général adopté par le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général homologué par arrêté du 26 décembre 2016 et aux principes généralement admis.

### 1. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

---

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 10 025 K€, contre 10 932 K€ sur l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 9 645 K€ contre 7 959 K€ au titre de l'exercice précédent, la variation s'explique principalement par :

- La production stockée et la production immobilisée ressortent à 6 333 K€, contre 6 889 K€ pour l'exercice précédent,
- Les subventions d'exploitation qui s'élèvent à 318 K€, contre 281 K€ au 31 mars 2021,
- Les reprises sur amortissements et sur provisions ainsi que les transferts de charges qui s'établissent à 2 975 K€ contre 549 K€ un an plus tôt.
- Les autres produits se montent à 19 K€ contre 241 K€ à la clôture de l'exercice fiscal 2021.

Les achats consommés de marchandises, de matières premières et autres approvisionnements s'établissent à 3 673 K€ contre 4 227 K€ pour l'exercice clôturé le 31 mars 2021, le volume de robots vendus sur l'exercice étant inférieur à celui réalisé sur l'exercice précédent.

Les autres achats et charges externes augmentent de 103 K€, passant de 16 713 K€ au 31 mars 2021 à 16 816 K€ au 31 mars 2022.

La masse salariale (salaires et charges sociales) s'élève à 17 964 K€ au 31 mars 2022, en baisse de 12 007K€ par rapport à l'exercice précédent – en lien avec les départs dans le cadre du PSE.

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions s'élève à 6 991 K€ sur l'exercice, contre 12 046K€ sur l'exercice 2021.

Il en ressort un résultat d'exploitation déficitaire de 26 844 K€ au 31 mars 2022 contre un résultat d'exploitation déficitaire de 45 431 K€ au 31 mars 2021.

Le résultat financier fait apparaître une perte de 2 816 K€ contre une perte de 1 875 K€ sur l'exercice précédent essentiellement dû à l'augmentation du coût de l'endettement.

Compte tenu de ces éléments, et après prise en compte d'un résultat exceptionnel négatif de 633 K€ (contre une perte exceptionnelle de 25 348 K€ sur l'exercice précédent), et d'un crédit d'impôt recherche de 3 744 K€, le résultat net comptable de l'exercice se solde par une perte de 26 549 K€ contre une perte de 67 049 K€ au titre de l'exercice précédent.

## **2. FAITS MARQUANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE**

---

### **2.1. Epidémie de Covid-19**

---

La poursuite de l'épidémie de Covid-19 a nécessité l'adaptation permanente de la Société. Elle a continué à suivre les recommandations gouvernementales et incite les collaborateurs à adopter un niveau élevé de prévention.

### **2.2. Finalisation du contrôle fiscal**

---

Pour mémoire, par courrier du 26 septembre 2017, la Société avait été notifiée d'un avis de vérification de comptabilité portant sur l'ensemble des déclarations fiscales sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 mars 2017 ainsi que sur les demandes de crédit d'impôts recherche afférent aux dépenses de recherche exposées au cours des années 2013, 2014, 2015 et 2016.

Par courrier du 15 juillet 2021, la procédure de vérification mise en œuvre par l'administration fiscale s'est conclue par une proposition de redressement s'élevant à 0,2m€ au titre du crédit d'impôts recherche 2015. En conséquence, la provision a donc été reprise sur l'exercice à hauteur du redressement définitif, générant un produit exceptionnel de 0,7m€.

### **2.3. Résiliation du bail à des fins de renégociation du prix du loyer**

---

La Société a signifié par acte extrajudiciaire, en date du 18 février 2021, la résiliation du bail des bureaux loués au 43 rue du Colonel Pierre Avia à Paris, en vue de renégocier le loyer à la baisse, mais en souhaitant également de réduire la surface locative. La Société a ainsi négocié avec son bailleur actuel plusieurs éléments importants, notamment la restitution du 3ème étage, la restitution de places de stationnement et l'obtention d'une franchise de loyer de 3,5m€.

La Société a signé le nouveau bail le 19 novembre 2021 pour une durée de 9 ans.

Le 3ème étage a été restitué en l'état le 19 novembre, contre le paiement d'une indemnité de remise en état de 0,4m€, provisionné à hauteur de 0,6m€ au 31 mars 2021, soit un impact positif sur le résultat exceptionnel de 0,2m€.

La signature de ce nouveau bail s'est accompagnée de travaux de réaménagement du bâtiment, entraînant l'augmentation des immobilisations au 31 mars 2022 de 1,2m€.

## **2.4. Continuation du Plan de Sauvegarde de l'Emploi (« PSE »)**

---

Le 20 mars 2021 ; la Société a mis en place un plan de sauvegarde de l'emploi pour motif économique. Entre 2017 et 2020, la Société a généré environ 155 millions de pertes d'exploitation et a connu une baisse de son chiffre d'affaires pendant quatre trimestres consécutifs au titre de l'année fiscale 2020 en comparaison avec la même période de l'année précédente.

Conformément à la réglementation applicable, le plan de sauvegarde de l'emploi a fait l'objet de négociations avec les organisations syndicales représentatives au sein de la Société : CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail) et CFE-CGC (Confédération Française de l'Encadrement CGC).

En date du vendredi 9 juillet 2021, les délégués syndicaux de la société ont signé l'accord du PSE. Celui-ci a été transmis à la DRIEETS le lundi 12 juillet pour validation, qui a donné son accord le 27 juillet 2021.

L'ensemble de ces mesures ont fait l'objet d'une provision à hauteur de 20M€ dans les comptes au 31 Mars 2021 correspondant à la meilleure estimation des coûts qui seront encourus par la Société dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan de restructuration.

## **3. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT**

---

### **3.1. Changement de dénomination sociale**

---

Par décision de la collectivité des associés de la Société du 15 juin 2022, le projet de changement de dénomination sociale de la Société a été approuvé. Depuis lors, la dénomination sociale de la Société est « Aldebaran ».

### **3.2. Réduction du capital social suivi d'une augmentation de capital et changement de contrôle**

---

Un accord a été signé le 9 avril 2022 par la société SoftBank Robotics Group Corp. (SBRG), actionnaire majoritaire de la Société, en vue de céder les actions de la Société qu'elle détient à hauteur de 99,7 % du capital et des droits de vote. Le projet s'accompagne d'une prise de participation par SBRG dans la société qui serait amenée à détenir les actions de la Société, à savoir société United Robotics Group (« URG »).

Le projet de rapprochement entre SBRG et la société URG, filiale de RAG-Stiftung et acteur clé dans le secteur de la maintenance et des services robotiques en Allemagne, vise notamment à remédier à la situation économique de la Société.

Dans le cadre de ce projet de rapprochement, une offre de rachat a également été faite par SBRG aux actionnaires minoritaires de la Société.

De plus, la collectivité des associés restants a été convoqué le 31 mai 2022 pour procéder à :

1. Une réduction du capital motivée par les pertes à hauteur de 148,6m€, et
2. Une augmentation du capital social par apport en numéraire, avec maintien du droit préférentiel de souscription des associés, d'un montant de près de 88m€, par émission d'actions ordinaires à émettre au pair, soit 1€ par action ainsi émise, dont la libération interviendra par versement en espèces exclusivement.

Il est entendu dans le cadre du projet de cession, que le versement sera ensuite utilisé par la Société pour rembourser une partie du prêt détenu vis-à-vis de SBRG.

La collectivité des associés a approuvé la réduction de capital suivi immédiatement d'une augmentation de capital le 15 juin 2022.

La période de souscription s'est clôturée le 6 juillet 2022 ; SBRG et un des minoritaires restant ont participé à hauteur de 87.603.552 euros. SBRG a ensuite proposé à l'actionnaire minoritaire restant de lui racheter

les 2400 actions nouvellement souscrites, ce qu'il a accepté. Le 22/07/2022, SBRG détenait depuis cette date l'intégralité du capital de la Société.

Le 31 août 2022, l'ensemble des conditions suspensives dans le cadre du projet de rapprochement entre SBRG et URG ont été levées et SBRG a apporté à URG l'intégralité de la participation qu'elle détient dans la Société, en échange, à titre de rémunération, d'actions d'URG.

SBRG détiendra une participation minoritaire dans URG et les deux sociétés continueront à collaborer dans la commercialisation mondiale de divers robots. Pour mémoire, URG est le distributeur principal sur le marché européen depuis octobre 2021, et est également responsable des ventes, du service et de la maintenance des robots Pepper et NAO. URG, SBRG et Aldebaran maintiendront donc un partenariat solide pour développer et distribuer divers robots, dont Pepper, et continueront à fournir ensemble des services à leurs clients dans le monde entier. À la suite de cette acquisition, URG deviendra l'une des principales entreprises de robotique de services en Europe.

### **3.3. Démission de quatre membres du Comité d'Orientation et nomination de quatre nouveaux membres**

---

Le 31/08/2022, l'Associé Unique a constaté la démission de quatre membres du Comité d'Orientation et a nommé quatre nouveaux membres. (Cf. 12)

### **3.4. Démission du Président de la Société et nomination d'un nouveau**

---

Après constatation de la démission du Président de la Société, le Comité d'Orientation a décidé de nommer Thomas Patrick Linkenheil (de nationalité allemande) en tant que nouveau Président de la Société à compter du 31/08/2022.

### **3.5. Signature d'un contrat de prêt entre la Société et United Robotics Group GmbH**

---

Le 22/08/2022, la Société et URG GmbH ont signé un contrat de prêt selon lequel URG prête à la Société 25 millions jusqu'au 21 août 2023 à un taux d'intérêt de 3% par an. Ce dernier a été modifié par avenant en date du 26/09/2022 : le terme du remboursement a été étendu au 31/08/2024, et cette dette est désormais caractérisée de « subordonnée ».

## **4. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

---

### **4.1. Développement de nouvelles versions de nos robots**

---

Sur l'exercice fiscal, l'activité R&D s'est recentrée autour du projet Plato - Robot de service à roues, en vue de son industrialisation en Juin 2022.

Ces activités de recherche se sont donc orientés autour des axes suivants :

- Navigation et mobilité du robot,
- Problématiques de sécurité associées à la navigation du robot,
- Amélioration de l'interaction homme-machine et utilisation du langage pour commander le robot,
- Développement d'un environnement cloud pour ce nouveau robot.

Par ailleurs, les projets de R&D concernant les robots humanoïdes se sont limités aux travaux permettant la continuité d'exploitation des robots Pepper et Nao.

#### **4.2. Projets de recherche à long terme**

---

Les projets collaboratifs engagés dans le cadre des programmes de l'Union Européenne (ANIMATAS, CROWDBOT) se sont terminés au 31 Décembre 2021. Leur clôture administrative s'étend sur l'année 2022.

Une nouvelle roadmap R&D est mise en place et s'oriente vers le développement des robots de service. Elle intègre notamment des recherches autour des problématiques de préhension ou « grasping ».

Les mentions relatives à la méthode de comptabilisation des frais de recherche et de développement figurent en annexe des comptes annuels

#### **5. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

---

Les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021 ont révélé des capitaux propres de la Société inférieurs à la moitié du capital social. La Société a depuis procédé à une réduction de capital à 0 afin d'apurer ses pertes, suivie d'une augmentation de capital de 87 603 552 euros. Postérieurement à ces opérations, les capitaux propres de la Société - inclus le résultat de l'exercice – s'établissent à 678 milliers d'euros. Les capitaux propres restent à ce jour inférieurs à la moitié du capital social.

Pour mémoire, la Société a jusqu'à la clôture de l'exercice en cours pour reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

#### **6. RESULTATS - AFFECTATION**

---

##### **6.1. Proposition d'affectation du résultat**

---

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 26 549 155 euros.

Nous vous proposons également d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice en totalité au compte de « Report à nouveau débiteur ». Compte tenu de cette affectation, le report à nouveau débiteur de la Société s'élèvera à 86 925 086 euros.

##### **6.2. Rappel des dividendes distribués**

---

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois exercices précédents.

#### **7. DEPENSES NON DEDUCTIBLES (ARTICLE 39-4 DU CGI)**

---

Nous vous indiquons que les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022 ne présentent pas de dépenses et charges de la nature de celles visées à l'article 39-4 dudit code.

#### **8. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENTS DES FOURNISSEURS**

---

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients.

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	<b>Article D. 441 I, 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu</b>				
	<b>1 à 30 jours</b>	<b>31 à 60 jours</b>	<b>61 à 90 jours</b>	<b>91 jours et plus</b>	<b>Total</b>
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>					
<b>Nombre de factures concernées</b>					152
<b>Montant total des factures concernées (TTC)</b>	12 K€	74 K€	81 K€	731 K€	898 K€
<b>Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)</b>	0,09 %	0,54 %	0,59 %	5,36 %	6,58 %
<b>Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice</b>					
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées</b>					
<b>Nombre de factures exclues</b>	0				
<b>Montant total des factures exclues (TTC)</b>	0 euro				
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)</b>					
<b>Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement</b>	Délais contractuels : entre 30 et 45 jours fin de mois				

## Factures émises

	Article D. 441 I, 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>					
Nombre de factures concernées					439
Montant total des factures concernées (TTC)	9 K€	34 K€	187 K€	2 688 K€	2 918 K€
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	0,07 %	0,30 %	1,62 %	23,22 %	25,21 %
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées</b>					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues (TTC)	0 euro				
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)</b>					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours fin de mois				

## 9. FILIALES ET PARTICIPATIONS

### 9.1. Liste des filiales et participations

Au 31 mars 2022, la Société détient 100% du capital de la société : SoftBank Robotics China Co., Ltd., devenue depuis le 16/09/2022, Aldebaran Shanghai Co.,Ltd, société de droit chinois créée le 31 janvier

2012 (en perte de 281 498 CNY au 31 décembre 2021). Depuis le transfert d'activité intervenu en Août 2018, SoftBank Robotics China Co., Ltd. fournit des services d'industrialisation à Aldebaran.

Suite à la démission de M. Fumihide Tomizawa (legal representative) et de M. Kazuo Nohara (supervisor), ont été nommés Thomas Patrick Linkenheil en tant que Legal Representative et Xavier Lachérade en tant que Supervisor. Leurs prises de fonctions est effective depuis le 14/09/2022.

## **9.2. Sociétés contrôlées – actions d'autocontrôle**

---

Néant.

## **10. MANDATS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

---

Nous vous rappelons que le 27 juin 2018, la collectivité des Associés a renouvelé le mandat du Cabinet Deloitte & Associés en qualité de Commissaire aux comptes pour une durée de six exercices sociaux, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024.

## **11. COMPOSITION DU COMITE D'ORIENTATION**

---

Suite aux démissions de M. Fumihide Tomizawa, de M. Ipppei Mimura, de M. Kazuo Nohara, et de M. Dai Sakata, le Comité d'Orientation est composé, depuis le 31/08/2022, des membres suivants :

- o Mme Marie Destelle
- o M. Volker Walprecht
- o M. Thomas Hahn
- o M. Thomas Patrick Linkenheil
- o M. Xavier Lachérade

## **12. ACTIONNARIAT SALARIE**

---

Le personnel salarié de la Société ne détient aucune participation au capital de la Société. Par ailleurs, aucun plan d'option de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place au bénéfice des membres du personnel de la Société.

\*\*\*

Paris, le 29 septembre 2022



---

Le Président  
Thomas Patrick Linkenheil

**ALDEBARAN SAS**

**(anciennement SOFTBANK ROBOTICS EUROPE SAS)**

Société par actions simplifiée

43 rue du Colonel Pierre Avia

75015 Paris

---

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2022

## **ALDEBARAN SAS (anciennement SOFTBANK ROBOTICS EUROPE SAS)**

Société par actions simplifiée

43 rue du Colonel Pierre Avia

75015 Paris

---

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2022

---

A l'associé unique de la société ALDEBARAN SAS

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ALDEBARAN SAS (anciennement SOFTBANK ROBOTICS EUROPE SAS) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.



Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er avril 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué dans la note 2. « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes, le principe de continuité de la société a été retenu pour l'établissement des comptes annuels. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné la situation de la société au regard du principe de continuité d'exploitation et avons apprécié l'information donnée en annexe à ce titre, en particulier dans la note 1. « Faits caractéristiques de l'exercice ».

Comme indiqué dans la note 2. « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes, dans sa rubrique « Hypothèses clefs et appréciations », les estimations effectuées par la direction de la société sont établies sur la base des informations disponibles et de la prise en compte de situations existantes à la date d'arrête des comptes annuels, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité. Ces estimations ont principalement porté sur la comptabilisation et l'évaluation des frais de recherche et développement et des stocks. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des estimations décrites ci-dessus. Par ailleurs, nous nous sommes assurés que cette note et les notes 2.1 « Immobilisations corporelles et incorporelles et 2.4 « Stocks » fournissaient une information appropriée.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 28 septembre 2022

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Didier OBRECHT

**COMPTES ANNUELS  
ALDEBARAN SAS  
(Anciennement SOFTBANK ROBOTICS  
EUROPE SAS)**

**EXERCICE CLOS LE 31/03/2022**

# I. BILAN AU 31/03/2022

## A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/03/2022	Net 31/03/2021
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement	70 355 586	69 803 317	552 269	3 454 662
Concessions, brevets et droits similaires	9 460 891	8 095 720	1 365 171	1 879 645
Fonds commercial	543 542	543 542	0	0
Autres immobilisations incorporelles	14 858 049		14 858 049	8 708 818
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage	9 556 781	9 121 252	435 529	826 430
Autres immobilisations corporelles	5 782 206	5 122 312	659 894	1 247 658
Immobilisations en cours	3 187 996		3 187 996	757 960
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	601 922		601 922	601 922
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 093 972		1 093 972	1 234 297
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>115 440 945</b>	<b>92 686 144</b>	<b>22 754 801</b>	<b>18 711 393</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements	10 492 984	8 754 196	1 738 788	731 825
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	2 818 842	608 011	2 210 831	2 990 618
Marchandises				
<b>AVANCES, ACOMPTES VERSES</b>	<b>3 104 163</b>		<b>3 104 163</b>	<b>987 068</b>
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	7 108 208	756 184	6 352 024	8 164 425
Autres créances	32 883 803		32 883 803	29 092 393
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	6 123 930		6 123 930	6 262 742
Disponibilités	3 505 795		3 505 795	7 303 132
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	827 039		827 039	2 264 601
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>66 864 764</b>	<b>10 118 391</b>	<b>56 746 373</b>	<b>57 796 804</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	42 312		42 312	167 991
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>182 348 021</b>	<b>102 804 535</b>	<b>79 543 486</b>	<b>76 676 188</b>

## B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 31/03/2022	Exercice 31/03/2021
Capital social ou individuel (dont versé : 74 048 231 )	74 048 231	74 048 231
Primes d'émission, de fusion, d'apport	74 579 907	74 579 907
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-209 003 740	-141 954 672
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-26 549 155</b>	<b>-67 049 068</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-86 924 757</b>	<b>-60 375 602</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions pour risques	2 906 485	2 340 076
Provisions pour charges	4 808 674	20 146 165
<b>PROVISIONS</b>	<b>7 715 160</b>	<b>22 486 241</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	9 667 000	9 667 000
<b>AVANCES ET ACOMPTES RECUS</b>	<b>14 768</b>	<b>28 110</b>
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 808 758	7 822 244
Dettes fiscales et sociales	4 399 296	7 259 532
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 330	8 478
Autres dettes	135 870 836	87 457 231
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	879 095	2 166 665
<b>DETTES</b>	<b>158 644 081</b>	<b>114 409 261</b>
Ecart de conversion passif	109 002	156 288
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>79 543 486</b>	<b>76 676 188</b>

## II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/03/2022

Rubriques	Exercice 31/03/2022			Exercice 31/03/2021
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	5 860	315 600	321 460	281 396
Production vendue de biens	164 980	4 795 234	4 960 213	4 833 586
Production vendue de services	521 904	4 221 537	4 743 442	5 816 722
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>692 744</b>	<b>9 332 371</b>	<b>10 025 114</b>	<b>10 931 703</b>
Production stockée			883	-865
Production immobilisée			6 332 586	6 888 605
Subventions d'exploitation			317 843	281 414
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			2 974 584	548 871
Autres produits			18 861	240 686
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>19 669 872</b>	<b>18 890 415</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			427 336	1 627 616
Variation de stock (marchandises)			2 204 588	-131 117
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 253 620	2 269 770
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-212 162	460 647
Autres achats et charges externes			16 815 776	16 713 121
Impôts, taxes et versements assimilés			1 046 303	1 099 129
Salaires et traitements			15 145 165	20 577 049
Charges sociales			2 819 910	9 394 340
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			5 089 910	8 341 374
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			754 673	3 277 084
Dotations aux provisions			1 146 233	427 471
Autres charges			22 559	265 031
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>46 513 911</b>	<b>64 321 514</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-26 844 039</b>	<b>-45 431 098</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>315 973</b>	<b>74 295</b>
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			2 039	5 422
Reprises sur provisions et transferts de charges			11 703	68 873
Différences positives de change			302 231	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>3 131 883</b>	<b>1 949 354</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions				11 703
Intérêts et charges assimilées			2 866 660	1 937 650
Différences négatives de change			265 223	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>-2 815 910</b>	<b>-1 875 059</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>-29 659 948</b>	<b>-47 306 157</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			<b>18 891 275</b>	<b>1 367 432</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges			18 891 275	1 367 432
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			<b>19 524 384</b>	<b>26 715 166</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			16 158 758	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			1 189	4 769 865
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			3 364 437	21 945 301
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>-633 109</b>	<b>-25 347 734</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices			-3 743 902	-5 604 822
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			<b>38 877 120</b>	<b>20 332 142</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>			<b>65 426 275</b>	<b>87 381 211</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>			<b>-26 549 155</b>	<b>-67 049 069</b>

## ANNEXE

<b>1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....</b>	<b>6</b>	<i>Composition du capital social .....</i>	<i>18</i>
<b>2. REGLES ET METHODES COMPTABLES .....</b>	<b>8</b>	<i>Tableau de variation des capitaux propres .</i>	<i>18</i>
<b>2.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES.....</b>	<b>9</b>	<i>Affectation du résultat .....</i>	<i>18</i>
<b>2.2. MALI TECHNIQUE .....</b>	<b>11</b>	<b>4.2. ETAT DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.....</b>	<b>19</b>
<b>2.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES .....</b>	<b>11</b>	<b>4.3. ETAT DES ECHEANCES DES DETTES.....</b>	<b>20</b>
<b>2.4. STOCKS .....</b>	<b>12</b>	<b>4.4. AVANCES CONDITIONNEES.....</b>	<b>ERROR!</b>
<b>2.5. CREANCES .....</b>	<b>12</b>	BOOKMARK NOT DEFINED.	
<b>2.6. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ....</b>	<b>12</b>	<b>4.5. CHARGES A PAYER.....</b>	<b>20</b>
<b>2.7. OPERATIONS EN DEVISES .....</b>	<b>12</b>	<b>4.6. COMPTES DE REGULARISATION .....</b>	<b>ERROR!</b>
<b>2.8. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS</b>	<b>13</b>	BOOKMARK NOT DEFINED.	
<b>2.9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>13</b>	<b>5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>22</b>
<b>3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF.....</b>	<b>14</b>	<b>5.1. VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES .....</b>	<b>22</b>
<b>3.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES.....</b>	<b>14</b>	<b>5.2. REMUNERATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES .....</b>	<b>22</b>
<i>Tableau de mouvement des immobilisations</i>	<i>14</i>	<b>5.3. RESULTAT FINANCIER.....</b>	<b>22</b>
<i>Tableau des amortissements et dépréciations .....</i>	<i>15</i>	<b>5.4. RESULTAT EXCEPTIONNEL .....</b>	<b>23</b>
<i>Frais de développement.....</i>	<i>15</i>	<b>5.5. IMPOT SUR LES BENEFICES .....</b>	<b>23</b>
<i>Autres immobilisations incorporelles (hors Frais de développement).....</i>	<i>15</i>	<i>Ventilation de l'impôt .....</i>	<i>23</i>
<b>3.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES .....</b>	<b>16</b>	<i>Accroissement et allègements de la dette future d'impôt.....</i>	<i>23</i>
<i>Tableau de mouvement des immobilisations financières .....</i>	<i>16</i>	<b>6. INFORMATIONS DIVERSES.....</b>	<b>25</b>
<b>3.3. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ...</b>	<b>16</b>	<b>6.1. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE</b>	<b>25</b>
<b>3.4. COMPTES DE REGULARISATION .....</b>	<b>16</b>	<b>6.2. EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL SALARIE ET INTERIMAIRE.....</b>	<b>25</b>
<b>3.5. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ....</b>	<b>17</b>	<b>6.3. DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION. ERROR!</b>	<b>ERROR!</b>
<b>3.6. ETAT DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS .....</b>	<b>17</b>	BOOKMARK NOT DEFINED.	
<b>4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF .....</b>	<b>18</b>	<b>6.4. ENGAGEMENT EN MATIERE D'INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE .....</b>	<b>25</b>
<b>4.1. CAPITAUX PROPRES .....</b>	<b>18</b>	<b>6.5. LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS</b>	<b>25</b>
		<b>6.6. REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION .....</b>	<b>25</b>
		<b>6.7. ENGAGEMENTS FINANCIERS.....</b>	<b>26</b>

## 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

### - Plan de Sauvegarde de l'emploi

La Société connaît des difficultés persistantes depuis plusieurs années. Entre 2017 et 2020, elle a généré environ 155 millions de pertes d'exploitation et a connu une baisse de son chiffre d'affaires pendant quatre trimestres consécutifs au titre de l'année fiscale 2020 en comparaison avec la même période de l'année précédente.

Dans ce contexte, il était devenu vital pour la Société de se dégager des marges de manœuvre suffisantes pour être en mesure de préserver l'emploi et l'activité de la société.

La Société a donc mis en place un plan de sauvegarde de l'emploi pour motif économique, le 30 mars 2021.

Conformément à la réglementation applicable, le plan de sauvegarde de l'emploi a fait l'objet de négociations avec les organisations syndicales représentatives au sein de la Société : CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail) et CFE-CGC (Confédération Française de l'Encadrement CGC).

En date du vendredi 9 juillet 2021, les délégués syndicaux de la société ont signé l'accord du PSE. Celui-ci a été transmis à la DRIETS le lundi 12 juillet pour validation, qui a donné son accord le 27 juillet 2021.

La Direction de la Société et les organisations syndicales sont parvenues à un accord portant sur :

- Le congé de reclassement
- Les indemnités de reclassement rapide,
- Une prime de création ou reprise d'entreprise,
- Un maintien temporaire de rémunération,
- Une formation d'adaptation,
- Une formation de reconversion,
- Une indemnité additionnelle de PSE

L'ensemble de ces mesures ont fait l'objet d'une provision à hauteur de 20m€ dans les comptes au 31 mars 2021. La provision a été reprise sur la période à hauteur de 15,7m€, correspondant aux paiements effectués sur la période.

### - Résiliation du bail à des fins de renégociation du prix du loyer

La Société a signifié par acte extrajudiciaire, en date du 18 février 2021, la résiliation du bail, des bureaux loués au 43 rue du Colonel Pierre Avia à Paris, en vue de renégocier le loyer à la baisse, mais également de réduire la surface locative. La Société a ainsi négocié avec son bailleur actuel plusieurs éléments importants, notamment la restitution du 3<sup>ème</sup> étage, la restitution de places de stationnement et l'obtention d'une franchise de loyer de 3,5m€.

La Société a signé le nouveau bail le 19 novembre 2021 pour une durée de 9 ans.

Le 3<sup>ème</sup> étage a été restitué en l'état le 19 novembre, contre le paiement d'une indemnité de remise en état de 0,4m€, provisionné à hauteur de 0,6m€ au 31 mars 2021, soit un impact positif sur le résultat exceptionnel de 0,2m€.

La signature de ce nouveau bail s'est accompagné de travaux de réaménagement du bâtiment, entraînant l'augmentation des immobilisations au 31 mars 2022 de 1,2m€.

### - Finalisation du contrôle fiscal

Nous avons reçu la notification de l'administration fiscale suite à l'interlocution du 27 mai 2021. Il en est ressorti que le montant des rappels désormais réclamés se montent à 0,1m€ ; la provision a donc été reprise sur l'exercice à hauteur du redressement définitif, générant un produit exceptionnel de 0,7m€.

- **Évènements postérieurs à la clôture**

- **Changement de dénomination sociale**

Dans le cadre de la collectivité des associés du 15 juin, le projet de changement de dénomination de la Société a également été proposé. Ce projet a été approuvé par les associés ; la société SoftBank Robotics Europe s'appelle désormais Aldebaran.

- **Opérations capitalistiques & changement de contrôle**

Un accord a été signé le 9 avril 2022 par la société SoftBank Robotics Group Corp. (SBRG), en vue de céder les actions de la Société qu'elle détient à hauteur de 99,7 % du capital et des droits de vote. Le projet s'accompagne d'une prise de participation par SBRG de la société qui serait amenée à détenir les actions de la Société, à savoir société United Robotics Group (« URG »).

Le projet de rapprochement entre SBRG et la société URG, filiale de RAG-Stiftung et acteur clé dans le secteur de la maintenance et des services robotiques en Allemagne, vise notamment à remédier à la situation économique de la Société.

Dans le cadre de ce projet de rapprochement, une offre de rachat a également été faite par SBRG aux actionnaires minoritaires de la Société. Cette offre a été faite le 22 avril aux minoritaires, qui avaient jusqu'au 12 mai pour se positionner. 39 des 41 minoritaires ont accepté l'offre.

La collectivité des associés restants a été convoqué le 31 mai 2022 pour procéder à :

(1) Une réduction du capital motivée par les pertes à hauteur de 148,6m€, et

(2) Une augmentation du capital social par apport en numéraire, avec maintien du droit préférentiel de souscription des associés, d'un montant de près de 88m€, par émission d'actions ordinaires à émettre au pair, soit 1€ par action ainsi émise, dont la libération interviendra par versement en espèces exclusivement.

Il est entendu dans le cadre du projet de cession, que le versement sera ensuite utilisé par la Société pour rembourser une partie du prêt détenu vis-à-vis de SBRG.

La collectivité des associés a approuvé la réduction de capital suivi immédiatement d'une augmentation de capital le 15 juin 2022.

La période de souscription s'est clôturée le 6 juillet 2022 ; SBRG et un des minoritaires restant ont participé à hauteur de 87.603.552 euros. SBRG s'est ensuite positionnée pour racheter les 2.500 actions souscrites par le minoritaire qui a accepté. Suite à cette opération, SBRG détenait donc 100% du capital de la Société.

Le 31 août 2022, l'ensemble des conditions suspensives dans le cadre du projet de rapprochement entre SBRG et URG ont été levées et SBRG a apporté à URG l'intégralité de la participation qu'elle détient dans la Société en échange, à titre de rémunération, d'actions d'URG.

Suite à cette opération, SBRG détient une participation minoritaire dans URG et les deux sociétés continueront à collaborer dans la commercialisation mondiale de divers robots. Pour mémoire, URG est le distributeur principal sur le marché européen depuis octobre 2021, et est également responsable des ventes, du service et de la maintenance des robots Pepper et NAO. URG, SBRG et Aldebaran maintiendront donc un partenariat solide pour développer et

distribuer divers robots, dont Pepper, et continueront à fournir ensemble des services à leurs clients dans le monde entier. À la suite de cette acquisition, URG devient l'une des principales entreprises de robotique de services en Europe.

Suite aux opérations décrites ci-dessus, les capitaux propres de la Société - inclus le résultat de l'exercice – s'établissent à 678 milliers d'euros.

Dans le cadre du projet de cession, le prêt vis-à-vis de SBRG a également été remboursé à hauteur de 117 millions d'euros. Postérieurement aux opérations, le prêt s'établit à 21,8 millions d'euros.

Par contrat de prêt daté du 22 août 2022, URG GmbH a octroyé un prêt de 25 millions d'euros à la Société. Ce dernier a été modifié par avenant en date du 26 septembre 2022 : le terme du remboursement a été étendu au 31 août 2024, et cette dette est désormais caractérisée de « subordonnée ».

- **Evolutions au sein du Comité d'Orientation**

Le 31 août 2022, l'Associé Unique a constaté la démission de quatre membres du Comité d'Orientation et a nommé quatre nouveaux membres.

- **Démission du Président de la Société et nomination d'un nouveau**

Après constatation de la démission du Président de la Société, le Comité d'Orientation a décidé de nommer Thomas Patrick Linkenheil (de nationalité allemande) en tant que nouveau Président de la Société à compter du 31 août 2022.

- **Proposition de changement de date de clôture**

Le Président proposera à l'Associé Unique de modifier la date de clôture d'exercice, afin que la Société soit alignée sur la date de clôture du groupe URG – à savoir le 31 décembre.

## 2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

### Cadre général

Les états financiers au 31 mars 2022 de la société Aldebaran (anciennement SoftBank Robotics Europe) sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable, correspondant au règlement ANC n° 2014-03 mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- existence d'un marché sur lequel la société pourra vendre les solutions développées,
- probabilité que les avantages futurs bénéficieront à la société,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### **Hypothèses clés et appréciations**

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe aux comptes annuels.

La Société revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Ces estimations concernent principalement les frais de R&D et les stocks (dont l'évaluation est basée sur le business plan) et l'évaluation des provisions, notamment pour garantie et bonus, ainsi que la provision comptabilisée dans le cadre du Plan de Sauvegarde de l'Emploi.

### **Obligation d'établissement de comptes consolidés**

L'obligation d'établissement et de publication de comptes consolidés pèse sur les sociétés commerciales qui contrôlent de manière exclusive ou conjointe une ou plusieurs autres entreprises ou qui exercent une influence notable sur celles-ci (c. com. art. L. 233-16) et dont l'ensemble constitué par la société et les entreprises qu'elle contrôle dépasse, pendant deux exercices successifs, une taille déterminée par référence à deux des trois critères suivants (c. com., art. R. 233-16) :

- 24 m€ pour le total de bilan,
- 48 m€ pour le chiffre d'affaires,
- 250 pour le nombre moyen de salariés.

Pour l'exercice clos au 31 mars 2022, la société ne dépasse pas au moins 2 de ces 3 seuils. La Société n'a donc pas l'obligation de présenter, au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022, des comptes consolidés.

### **2.1. Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'acte liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. Les taux les pratiqués sont les suivants :

- Frais de recherche et développement : 2 à 3 ans,
- Brevet : 1 à 5 ans,
- Prototype : 2 à 3 ans,
- Logiciel : 1 à 5 ans.
- Agencement des constructions : 5 à 10 ans,
- Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans,
- Matériel de bureau : 3 à 10 ans,
- Matériel informatique : 3 ans,

Les agencements non amovibles sont amortis sur la durée du bail.

Les frais de recherche et développement portés à l'actif remplissent les conditions suivantes :

- le projet est clairement défini et les coûts du projet peuvent être évalués de façon fiable,
- les projets présentent de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale,
- les coûts de chaque projet sont distinctement établis.

La valeur d'entrée dans le patrimoine des frais de recherche et de développement est déterminée selon le coût de production. Leur évaluation est faite sur la base des charges directes de salaires majorées, d'une part des charges sociales, et éventuellement des dépenses de sous-traitance.

Les frais de recherche et de développement sont amortis à compter de la date de mise en service, selon un plan linéaire et un délai maximal de 3 ans.

Les frais correspondants à des projets non encore finalisés sont comptabilisés en immobilisation en cours. Ils ne sont pas amortis mais font néanmoins l'objet d'un suivi qui peut donner lieu, le cas échéant, à une dépréciation, égale à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur d'usage qui est constituée lorsque cette dernière est inférieure à l'autre énoncée.

La valeur d'usage est déterminée sur la base des tests de dépréciation, qui déterminent la marge brute dégagée par les ventes prévisionnelles de robots et intègrent également les effets du crédit d'impôt-recherche.

Les frais de recherche et développement activés sont liés à l'amélioration de la qualité et de la performance des robots existants tant du point de vue du hardware que du software. La valeur nette des « frais de développement » est uniquement composée des développements effectués sur Pepper. Ces développements seront intégralement amortis au 30 septembre 2022.

L'augmentation des coûts R&D sur la période est uniquement imputable au projet Plato, projet initié en 2020, enregistré en immobilisation en cours au 31 mars 2022.

Plato est un robot mobile de service de livraison, qui dispose d'une forte capacité de déplacement, permettant de charger et décharger des objets d'un endroit à un autre, de manière autonome, sûre et stable.

Plato dispose de plusieurs qualités :

- Une capacité de navigation autonome, même en lieux étroits,
- Une perception de l'environnement afin d'éviter les obstacles grâce à ses capteurs,
- Une technologie embarquée de synthèse vocale pour lui permettre d'annoncer son approche,
- Une tablette d'interface permettant de configurer et piloter le robot facilement même par un personnel non qualifié,
- Capacité de charge lui permettant de transporter des objets jusqu'à 30 kg,
- Des outils de gestion de flotte de robots d'utilisation simple.

Plato s'appuie en partie sur les développements fait sur l'humanoïde. C'est un robot modulable, constitué d'une base commune embarquant les technologies nécessaires à la mobilité autonome, complétée de support de charges adaptables à différentes utilisations.

A la clôture annuelle, une analyse de marge brute dégagée par les ventes de robots est menée par le management afin de justifier la valeur nette comptable des frais de R&D.

Ces analyses sur les coûts relatifs à Pepper & Nao avaient conduit à la comptabilisation au 31 mars 2020 d'une provision pour dépréciation pour 2,1m€. Au 31 mars 2022, la provision s'élève à 19 milliers d'euros.

## **2.2. Mali technique**

Conformément au règlement ANC n°2015-06, applicable aux exercices ouverts au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le mali technique comptabilisé dans le poste « Fonds commercial » a été analysé par la société pour identifier les actifs sous-jacents auxquels l'affecter.

Ce mali technique d'un montant de 544 milliers d'Euros issu de la fusion avec la société GOSTAI a ainsi été rattaché au sous-jacent « fonds de commerce ».

Pour rappel, il a fait l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre 2014 qui a conduit à le déprécier en totalité.

## **2.3. Immobilisations financières**

### a) Autres participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation sont incorporés au prix de revient de ces titres. A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce qu'une entité accepterait de payer pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Au 31 mars 2022, le solde est uniquement composé de 100% des titres de participation de SoftBank Robotics China Trading (Shanghai) Co., Ltd., Depuis le 16 septembre 2022, la société s'appelle désormais Aldebaran Shanghai Co., Ltd.

### b) Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement à des dépôts et cautionnements versés.

#### **2.4. Stocks**

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

La méthode d'évaluation retenue pour les stocks de composants, est la méthode CUMP.

En complément des frais ci-dessus, le stock de production en cours a été valorisé en prenant en compte le coût de main d'œuvre directe inhérente à ces productions.

Une provision pour dépréciation des stocks est constatée pour tenir compte de l'obsolescence des produits, ainsi que d'une rotation lente de ceux-ci

#### **2.5. Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### **2.6. Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement ont été enregistrées à leur coût d'acquisition. En cas de cessions concernant des titres de même nature conférant les mêmes droits, le prix de revient des titres cédés a été déterminé selon la méthode « premier entré - premier sorti ».

À la clôture de chaque exercice, une dépréciation est enregistrée si la valeur comptable est supérieure :

- Pour les titres cotés, ou titres d'OPCVM, à la valeur du marché ;
- Pour les titres de créances négociables, à leur valeur probable de réalisation.

#### **2.7. Opérations en devises**

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Suite à la mise en application du règlement ANC 2015-05, d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les pertes et gains de change réalisés lors des règlements relatifs à des créances et dettes, historiquement comptabilisés au niveau du résultat financier, sont désormais enregistrés en résultat d'exploitation ou en résultat financier en fonction de la nature des opérations les ayant générés.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

La Société est principalement exposée à l'USD. La facturation aux filiales du Groupe SoftBank Robotics est effectivement effectuée en USD, ainsi que l'achat des principaux composants utilisés pour la production.

## **2.8. Produits et charges exceptionnels**

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, ou présentent des caractéristiques inhabituelles compte tenu de leur nature et/ou de leur montant.

## **2.9. Provisions pour risques et charges**

Un passif est comptabilisé lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée.

Dans le cours normal de ses activités, la société est impliquée dans un certain nombre de litiges, soit en règlement amiable, soit en procédure judiciaire. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut-être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant retenu des provisions est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas et ne dépend pas du niveau d'avancement des procédures.

L'estimation du risque peut être révisée en cours de procédure selon tous faits de nature à modifier le niveau de risque.

L'indemnité pour départ à la retraite a fait l'objet d'une évaluation par un cabinet d'actuaire externe. Cette évaluation, au titre des régimes à prestations définies et autres avantages à long terme, est déterminée selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées, et intègrent différentes hypothèses actuarielles détaillées au § 6.3 de la présente annexe aux comptes annuels.

La société a constitué au titre de la garantie offerte de deux ans sur ses produits, une provision destinée à couvrir le risque de retours. Cette provision est basée sur une approche statistique en fonction de la meilleure estimation du risque de retour, fonction des expériences passées.

Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi a également fait l'objet d'une provision comptabilisée au 31 mars 2021, sur la base d'une estimation intégrant les conséquences des discussions avec le Comité Social et Economique (CSE) qui ont abouti à la signature d'un accord le 9 juillet 2021. Cette provision de 20m€ a été reprise à hauteur des paiements réalisés sur la période, et s'établit au 31 mars 2022 à 4,7m€. Les principales caractéristiques de cet accord figurent au § 1.

## **2.10. Chiffre d'affaires**

Les revenus liés aux prestations de services sont comptabilisés à l'achèvement des travaux de maintenance ou de réparation.

Les revenus provenant des ventes de robots sont comptabilisés lorsque les principaux risques et avantages économiques liés à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

### 3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

#### 3.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Tableau de mouvement des immobilisations

Chiffres exprimés en euros	Au 31/03/2021	Augmentations	Diminutions	Au 31/03/2022
- Frais de développement	70 355 585			70 355 585
- Autres immobilisation incorporelles	18 279 557	6 582 925		24 862 482
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>88 635 142</b>	<b>6 582 925</b>	<b>0</b>	<b>95 218 067</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériels et outillages	9 645 946	194 710	283 875	9 556 781
- Installations générales, agencements et aménagements divers	4 091 922		859 165	3 232 757
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 482 287	67 162		2 549 450
- Immobilisations corporelles en cours	757 960	2 849 010	418 974	3 187 995
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>16 978 116</b>	<b>3 110 881</b>	<b>1 562 015</b>	<b>18 526 982</b>
<b>TOTAL</b>	<b>105 613 258</b>	<b>9 693 806</b>	<b>1 562 015</b>	<b>113 745 049</b>

## Tableau des amortissements et dépréciations

Chiffres exprimés en euros	31/03/2021	Augmentations	Diminutions ou reprises	Au 31/03/2022
- Frais de développement	66 900 923	3 711 889	809 495	69 803 317
- Autres immobilisation incorporelles	7 691 095	948 168		8 639 263
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>74 592 018</b>	<b>4 660 057</b>	<b>809 495</b>	<b>78 442 580</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériels et outillages	8 819 516	584 422	282 686	9 121 252
- Installations générales, agencements et aménagements divers	2 958 497	584 972	859 165	2 684 304
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau informatique, mobilier	2 368 054	69 954		2 438 008
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>14 146 067</b>	<b>1 239 348</b>	<b>1 141 851</b>	<b>14 243 565</b>
<b>TOTAL</b>	<b>88 738 085</b>	<b>5 899 405</b>	<b>1 951 346</b>	<b>92 686 144</b>

## Frais de développement

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/03/2021	Augmentations	Transferts	Diminution	Valeur Brute au 31/03/2022
Frais de R&D activés - Robots Humanoïdes	70 355 585				70 355 585
Frais de R&D activés - PLATO	0				0
Amortissements - Robots Humanoïdes	-66 072 354	-3 711 889			-69 784 243
Provision pour dépréciation - Robots Humanoïdes	-828 568			-809 495	-19 073
Amortissements - PLATO	0				0
Immos en cours - Robots Humanoïdes	0				0
Immos en cours - PLATO	8 708 816	6 149 233			14 858 049
<b>TOTAL</b>	<b>12 163 479</b>	<b>2 437 344</b>	<b>0</b>	<b>-809 495</b>	<b>15 410 318</b>

Les immobilisations en cours concerne le projet Plato, comme expliqué dans la note 2.1. Ce dernier sera activé courant 2022.

A la clôture, une analyse de marge brute dégagée par les ventes de robots a été menée par le management afin de justifier la valeur nette comptable des frais de R&D au 31 Mars 2022. Ces analyses ont été effectuées sur la base des données budgétées. Ces analyses n'ont pas conduit à un ajustement de la provision pour dépréciation, qui s'élève au 31 mars 2022 à 19 milliers d'euros et concerne uniquement Pepper.

**3.2. Immobilisations financières****Tableau de mouvement des immobilisations financières**

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/03/2021	Augmentations	Diminutions	Valeur Brute au 31/03/2022	Provision	Valeur Nette au 31/03/2022
- Participations évaluées par mise en équivalence				0		
- Autres participations	601 922			601 922		601 922
- Autres titres immobilisés				0		
- Prêts et autres immobilisations financières	1 234 296	1 089 372	1 229 697	1 093 971		1 093 971
<b>TOTAL</b>	<b>1 836 218</b>	<b>1 089 372</b>	<b>1 229 697</b>	<b>1 695 893</b>	<b>0</b>	<b>1 695 893</b>

Les variations font principalement suite à la renégociation du bail, expliquée en note 1.

**3.3. Etat des échéances des créances**

Les créances détenues par la Société se décomposent comme-suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
<b>ACTIF IMMOBILISE :</b>	<b>1 695 894</b>	<b>0</b>	<b>1 695 894</b>
Créances rattachées à des participations	601 922		601 922
Prêts	0		
Autres immobilisations financières	1 093 972		1 093 972
<b>ACTIF CIRCULANT :</b>	<b>40 819 050</b>	<b>23 801 349</b>	<b>17 017 700</b>
Clients douteux	331 905	331 905	
Clients	6 776 302	6 776 302	
Personnel et comptes rattachés	59 621	59 621	
Organismes sociaux	0		
Etat : impôts et taxes diverses	32 696 410	15 678 710	17 017 700
Groupe et associés	0		
Débiteurs divers	127 772	127 772	
Charges constatées d'avance	827 039	827 039	
<b>TOTAL</b>	<b>42 514 944</b>	<b>23 801 349</b>	<b>18 713 594</b>
Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

La ligne « Etat : impôts et taxes diverses » comprend notamment des créances de CIR pour 31 384 672 euros et de CICE pour 725 645 euros.

### **Produits à recevoir**

Les produits à recevoir se décomposent de la façon suivante :

- Produits à recevoir d'exploitation : 86 362 euros,
- Intérêts courus à recevoir : 10 897 euros,
- Facture à établir : 193 618 euros.

### **3.4. Comptes de régularisation**

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 827 039 euros et sont uniquement composées de charges d'exploitation.

### **3.5. Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement comptabilisées sont essentiellement composées de comptes à terme pour un montant de 6 123 930 dont l'intégralité est nantie.

### **3.6. Etat des provisions pour dépréciation des actifs**

Le détail des provisions par nature est le suivant :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/03/2021	Augmentations	Diminutions	Au 31/03/2022
- Dépréciation des frais de R&D capitalisés	828 568		809 495	19 073
- Dépréciation du fonds commercial	543 542			543 542
- Stocks	11 580 040	26 186	2 244 019	9 362 207
- Créances et valeurs mobilières	331 905	424 279		756 184
<b>TOTAL</b>	<b>13 284 055</b>	<b>450 465</b>	<b>3 053 514</b>	<b>10 681 006</b>

La provision pour dépréciation des frais de R&D immobilisés couvre la perte de valeur identifiée dans le cadre des analyses effectuées sur les robots humanoïdes lors de la clôture du 31 mars 2020 (cf. § sur les Frais de développement).

La diminution de la provision pour dépréciation de stock s'explique par :

- La mise au rebut d'une partie des composants Pepper intégralement dépréciés : 1 174 080 euros ;
- Des ventes Fy21 supérieures aux hypothèses de vente utilisées pour l'arrêté des comptes, entraînant une reprise à hauteur des unités vendues : 1 086 829 euros.

## 4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

### 4.1. Capitaux propres

#### Composition du capital social

Le capital social d'un montant de 74 048 231 euros, se décompose en 74 048 231 actions d'une valeur nominale de 1,00 euros.

#### Tableau de variation des capitaux propres

Chiffres exprimés en euros	Au 31/03/2021	Affectation des résultats	Augmentation	Diminution	Au 31/03/2022
Capital	74 048 231				74 048 231
Primes d'émission	74 579 906				74 579 906
Report à nouveau	-141 954 672	-67 049 068			-209 003 740
Résultat de l'exercice N-1	0				0
Résultat de l'exercice	-67 049 068	67 049 068	-26 549 155		-26 549 155
Dividendes	0				0
<b>TOTAL</b>	<b>-60 375 603</b>	<b>0</b>	<b>-26 549 155</b>	<b>0</b>	<b>-86 924 758</b>

Conformément aux décisions des associés du 16 août 2021, Le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2021 a été intégralement affecté en report à nouveau.

Comme indiqué dans la note 1., suite à l'opération de recapitalisation réalisée le 7 juillet 2022, le capital social s'établit aujourd'hui à 87 603 552 euros, et se décompose en 87 603 552 actions.

#### Affectation du résultat

Affectation du résultat	Montants
Report à nouveau de l'exercice précédent	-141 954 672
Résultat de l'exercice précédent	-67 049 068
Prélèvements sur les réserves	
<b>TOTAL DES ORIGINES</b>	<b>-209 003 740</b>
Affectation aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à nouveau	-209 003 740
<b>TOTAL DES AFFECTATIONS</b>	<b>-209 003 740</b>

**4.2. Etat des provisions pour risques et charges**

Le détail des provisions par nature est le suivant :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/03/2021	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Au 31/03/2022
- Litige	2 003 634	2 325 571	2 548 765		1 780 440
- Garantie clients	324 739	1 092 048	290 742		1 126 045
- Amendes et pénalité	0				0
- Pertes de change	11 703		11 703		0
- Pensions et obligations similaires	88 323	54 185	88 323		54 185
- Impôts	0				0
- Renouvellement des immobilisations	0				0
- Autres provisions pour risques et charges	20 057 842	399 734	15 703 086		4 754 489
<b>TOTAL</b>	<b>22 486 241</b>	<b>3 871 537</b>	<b>18 642 619</b>	<b>0</b>	<b>7 715 160</b>

Les provisions pour litiges correspondent à l'estimation des coûts qui seront encourus par la société dans les différents litiges auxquels elle est partie (litiges prud'homaux, commerciaux et fiscaux).

Les autres provisions pour risques correspondent à la provision comptabilisée dans le cadre du Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE).

**4.3. Etat des échéances des dettes**

Les dettes détenues par la Société se décomposent comme-suit :

DETTES	Montant brut	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	0			
à plus d'1 an à l'origine	0			
Emprunts et dettes financières diverses	9 667 000	4 667 000	5 000 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	7 808 758	7 808 758		
Personnel et comptes rattachés	2 635 457	2 635 457		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 435 316	1 435 316		
Etat et autres collectivités publiques :	0			
Impôts sur les bénéfices	0			
Taxe sur la valeur ajoutée	37 801	37 801		
Obligations cautionnées	0			
Autres impôts et comptes rattachés	290 722	290 722		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 330	4 330		
Groupe et associés	135 843 046	135 843 046		
Autres dettes	27 790	27 790		
Dettes rep.de titres emp. ou remis en garantie	0			
Produits constatés d'avance	879 095	879 095		
<b>TOTAL</b>	<b>158 629 314</b>	<b>153 629 314</b>	<b>5 000 000</b>	<b>0</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	0			

Les emprunts et dettes financières diverses comprennent notamment le financement par la BPI des crédits d'impôts recherche 2018 et 2019 pour un montant respectif de 4 667 000 et 5 000 000 euros.

**4.4. Charges à payer**

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan se décompose de la manière suivante :

Rubriques	Exercice 31/03/2022	Exercice 31/03/2021
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 640 378	6 637 772
Dettes fiscales et sociales	3 855 838	5 789 142
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dette financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	23 039	
<b>DETTES</b>	<b>10 519 255</b>	<b>12 426 914</b>

## 5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 5.1. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 mars 2022 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Exercice 31/03/2022	%
France	692 744	6,91%
Europe et Moyen Orient (hors France)	4 707 642	46,96%
Japon	3 999 142	39,89%
Asie (hors Japon)	192 940	1,92%
Ameriques	432 646	4,32%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>10 025 114</b>	<b>100,00%</b>

### 5.2. Rémunération du Commissaire aux Comptes

Le montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels et de la revue de la liasse de consolidation IFRS pour les besoins de la maison-mère s'élève à 140 000 euros.

### 5.3. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à – 2 815 910 euros et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 31/03/2022	Exercice 31/03/2021
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>315 973</b>	<b>74 294</b>
Produits financiers de participations		
Autres intérêts et produits assimilés	2 039	5 421
Reprises sur provisions et transferts de charges	11 703	68 873
Différences positives de change	302 231	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>3 131 883</b>	<b>1 949 353</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions		11 703
Intérêts et charges assimilées	2 866 660	1 937 650
Différences négatives de change	265 223	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-2 815 910</b>	<b>-1 875 059</b>

**5.4. Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel de l'exercice de -633 109 euros s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 31/03/2022	Exercice 31/03/2021
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>18 891 275</b>	<b>1 367 431</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	18 891 275	1 367 431
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>19 524 384</b>	<b>26 715 165</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	16 158 758	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 189	4 769 865
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	3 364 437	21 945 300
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-633 109</b>	<b>-25 347 734</b>

Au 31 mars 2022, la présentation du résultat exceptionnel est principalement impactée par l'exécution du plan de sauvegarde. Le paiement des indemnités / formation / honoraires d'outplacement pour un total de 15,7m€ ont fait l'objet d'une reprise de provision pour le même montant. Le résultat exceptionnel est également impacté par des dotations pour risques et d'indemnités de départs pour 2,7m€ - partiellement reprise sur l'année fiscale suite aux versements de ces indemnités – et les reprises non utilisées de la provision pour risque fiscale pour 0,7m€ et des coûts de remise en état pour 0,3m€.

**5.5. Impôt sur les bénéfices****Ventilation de l'impôt**

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Résultat courant	-29 659 948		-29 659 948
Résultat exceptionnel	-633 109		-633 109
Participation des salariés			
Crédit d'impôt	3 743 902		3 743 902
<b>TOTAL</b>	<b>-26 549 155</b>	<b>0</b>	<b>-26 549 155</b>

**Accroissement et allègements de la dette future d'impôt**

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'imposition de 26,5 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 91 249 266 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
<b>Accroissement de la dette future d'impôts liés :</b>	
- aux amortissements dérogatoires	
- aux provisions pour hausse des prix	
- aux plus-values à réintégrer	
- à d'autres éléments	
	0
<b>Allègements de la dette future d'impôts liés :</b>	
- aux provisions pour congés payés	
- aux provisions et charges à payer non déductibles	3 895 023
- à d'autres éléments	
<b>B. Total des bases concourant à diminuer la dette future</b>	<b>3 895 023</b>
<b>C. Déficits reportables</b>	<b>344 336 853</b>
<b>D. Moins-values à long terme</b>	<b>0</b>
<b>Montant de la créance future</b>	<b>91 249 266</b>
(A - B - C - D) * 26,5%	

## 6. INFORMATIONS DIVERSES

### 6.1. Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, d'une durée de 12 mois, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Effectif	Exercice 31/03/2022	Exercice 31/03/2021
Cadres	236	315
Agents de maîtrise, techniciens et employés	33	45
Ouvriers		
<b>TOTAL</b>	<b>269</b>	<b>360</b>

### 6.2. Engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite

La provision pour indemnités de départ à la retraite s'élève à 88 323 euros au 31 mars 2021.

L'estimation de la provision pour départ à la retraite s'effectue de façon prospective, prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 67 ans, en tenant compte des éléments suivants :

- Paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la date de clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel).
- Données spécifiques à la société (convention collective, hypothèses de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisible du personnel de 13,61% et taux de charges sociales de 48%).
- Taux d'actualisation : 1,60%.
- Taux d'évolution des salaires : 2%.

### 6.3. Liste des filiales et des participations

Sociétés concernées	Devise	Capital	Capitaux propres y compris résultat	Quote-part du capital détenue	Résultat net du dernier exercice clos
SoftBank Robotics China Trading (Shanghai) Co., Ltd. - au 31 Décembre 2021	CNY	1 773 186	7 202 356	100%	-281 498
Soit en Euro (taux de change de 7,2197 de la banque centrale Chinoise)	EUR	245 604	997 598	100%	-38 990

### 6.4. Rémunération des organes d'administration

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait à donner une rémunération individuelle.

**6.5. Engagements financiers**

Engagements donnés	Montants
Liés aux locations des locaux Nouvel Air:	
Bail signé le 19 nov. 2021 pour 9 ans: du 21 nov. 2021 au 20 nov. 2030. Le loyer annuels'établit à 2,6m€, et une franchise de loyer de 15 mois et 24 jours a été obtenue pour 3,5m€	20 455 322
- Nantissement DAT en garantie de loyer Nouvel Air	1 740 000
	<b>22 195 322</b>

